
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCVII • 2019

PORNIC ET LE PAYS DE RETZ LES TRANSFORMATIONS PAYSAGÈRES DU LITTORAL



ACTES DU CONGRÈS DE PORNIC 6-7-8 SEPTEMBRE 2018
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

La Touche en La Limouzinière, Loire-Atlantique : un logis-porche¹

Le site et la situation du manoir

Située dans la zone frontière où se rejoignent Bretagne, Poitou et Anjou, la commune de La Limouzinière s'étend dans la partie méridionale du pays de Retz (fig. 1). La Touche se trouve au sud-est du bourg, sur un plateau descendant en pente douce vers un petit cours d'eau. Il y a là un site manorial classique, placé entre des terres cultivées, à l'ouest, et des prairies et des pâtures à l'est, la nappe phréatique étant suffisamment proche de la surface pour que l'eau y soit disponible en abondance, même au cours des étés les plus secs. Il a toutes les apparences d'un site très ancien, et il est fort possible qu'il ait été occupé sans discontinuer de la Préhistoire à nos jours, bien que, en l'absence des fouilles archéologiques, on ne puisse que spéculer quant à son origine. Les champs s'étendant à proximité immédiate du noyau central du domaine sont bornés par un chemin, dont le tracé donne à penser qu'il est ancien et qu'il servait de limite à un établissement déjà en place. Au sud, se voit néanmoins un enclos ovale, traversé par ce chemin, et à l'intérieur duquel apparaît un petit enclos circulaire. Cette structure est antérieure au chemin, et bien qu'il n'existe actuellement aucune preuve qu'elle appartienne à un ensemble comprenant motte et basse-cour ou à un autre type d'enclos terroyé, il est bon de garder cette hypothèse à l'esprit. Le plan cadastral appelle ce site « château » de La Touche, faisant ainsi référence à la décision d'Henri II, en 1557, d'élever la seigneurie de La Touche Limouzinière au rang de châtelainie, avec le droit de bâtir un château « décoré de douves, pontz-leviz, créneaux et marchecoulus² ». Aucune trace de fortifications ou d'un réseau défensif ne se voit cependant sur le site et l'ensemble actuel n'est pas entouré d'une douve.

1. Le présent article inclut les résultats d'une enquête de terrain menée pour le service régional de l'archéologie (SRA), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays-de-la-Loire : SCHEFFER, Marie-Ève et PASQUIER, Frédéric, *La Limouzinière. Logis-porte du château de La Touche, Étude du bâti*, Nantes : SRA Pays-de-la-Loire, 1997. Le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne à Pornic, en 2018, nous a donné l'occasion de revoir cette enquête et de la nourrir de nombreux documents d'archives.

2. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 54, fol. 160-161.

Le plan cadastral de 1843 montre La Touche comme un groupe de bâtiments disposés autour d'une cour ouverte en plusieurs endroits (fig. 2 et 3) et située aux limites de la commune. La plupart des structures figurant sur ce plan ont aujourd'hui disparu. Seuls se voient encore le grand porche, malheureusement très dégradé, et une structure à étage unique, située sur le bas côté de la cour. Cette structure servit

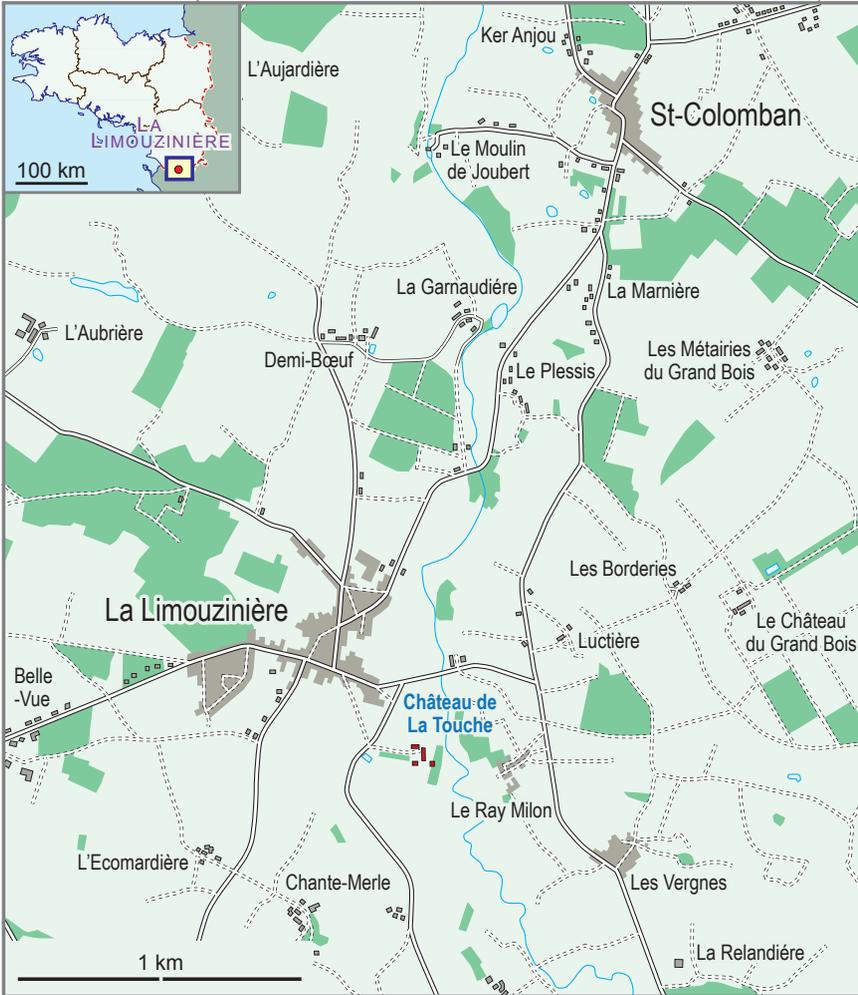


Figure 1 – La Limouzière, le site de La Touche, au sud-est du bourg de La Limouzière, au pays de Retz (cartographie Don Shewan d'après le plan cadastral de 1843, Arch. dép. Loire-Atlantique)

Sur un plateau en légère pente, le terrain descend vers un petit ruisseau situé dans une vallée peu profonde.

de dépendance jusqu'à une date très récente. Nous avons là un domaine rural, exploité en tant que tel, dont les ambitieux propriétaires s'élevèrent dans l'échelle sociale à la suite de la guerre de Succession de Bretagne, achetant encore d'autres terres et faisant édifier des bâtiments qui témoigneraient de leur fortune et de leur statut social (voir *infra*).

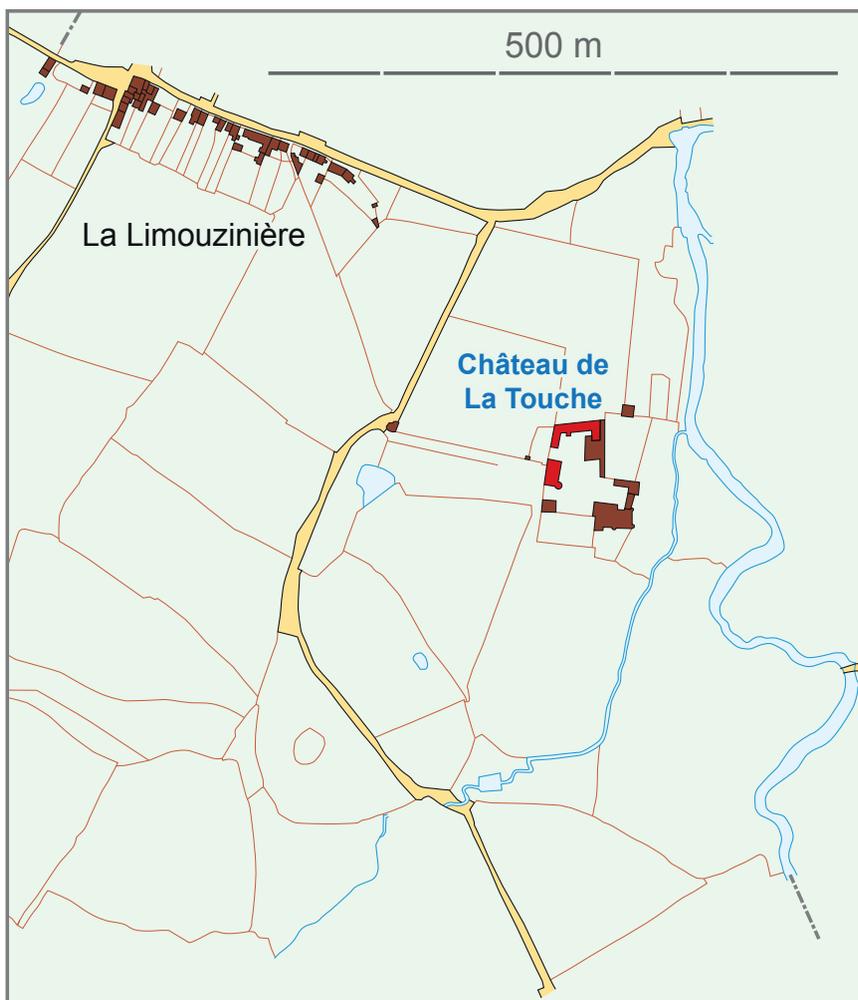


Figure 2 – La Limouzinière, l'environnement de La Touche (cartographie Don Shewan d'après le plan cadastral de 1843, Arch. dép. Loire-Atlantique)

Les parcelles proches des bâtiments sont bien limitées par un chemin vers l'ouest et un ruisseau à l'est.

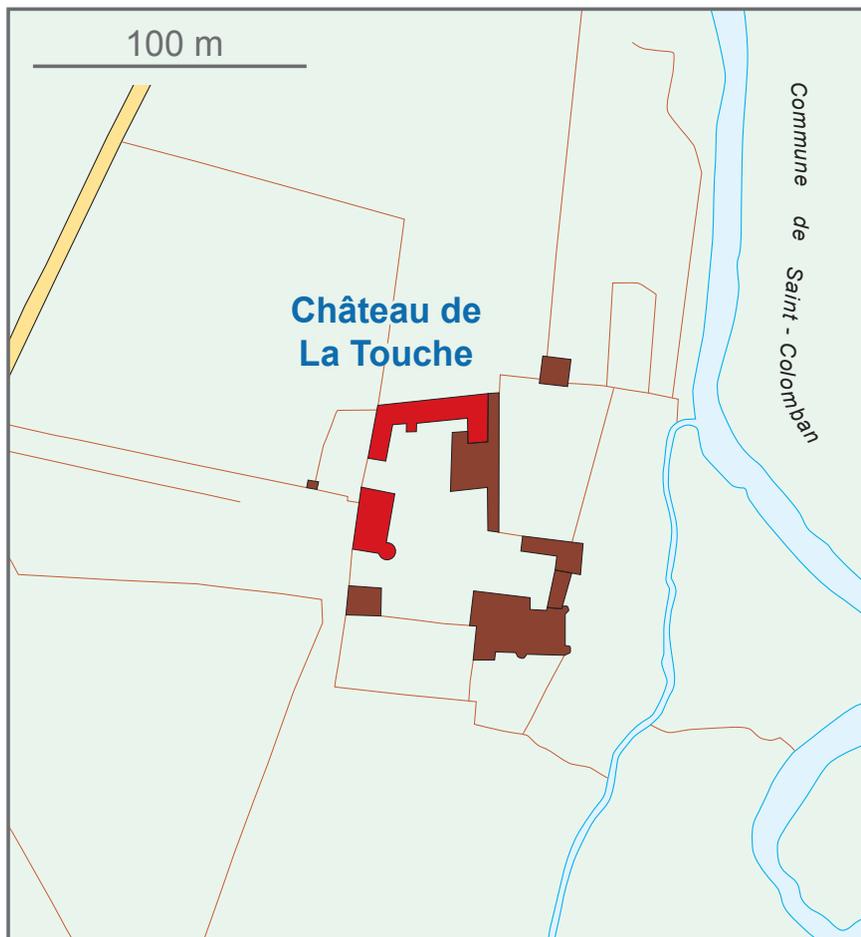


Figure 3 – La Limouzinière, La Touche, les bâtiments du manoir subsistant en 1843 (cartographie Don Shewan d'après le plan cadastral de 1843, Arch. dép. Loire-Atlantique)

D'autres domaines en limite de paroisse ont déjà été identifiés, phénomène qui n'a pas encore trouvé d'explication pleinement convaincante. Au moment de la création du domaine, il est possible que le centre de la paroisse, autour de l'église, ait déjà été densément peuplé, le combat pour le pouvoir, entre l'Église et son clergé, d'une part, et une aristocratie en plein essor, désireuse de lier son pouvoir à ses domaines ruraux, de l'autre, ayant peut-être joué un rôle dans cette répartition géographique. Notons aussi que la recherche de zones où il était possible de chasser à sa guise est peut-être aussi un facteur dont on n'a pas, jusqu'ici, tenu compte. La chasse et les cérémonies qui l'accompagnaient, ainsi que la promesse d'une nourriture de qualité

destinée à la table du seigneur, ont pu, elles aussi, influencer sur ce phénomène. Le privilège de la chasse était un élément essentiel du statut des classes supérieures de la société, occupant une place de premier plan dans la vie de l'aristocratie. Michel Brand'Honneur a étudié en détail les mottes situées à la périphérie des paroisses, mais le débat est, sur ce point, loin d'être clos³. À la lumière de ses propres recherches, Jean-Claude Meuret juge que ces mottes périphériques étaient :

« souvent des manoirs de seigneurs mineurs [...]. Au contraire, les châteaux sur motte majeurs, qui sont les plus anciens, sont quasiment toujours installés au centre des paroisses, près des églises [...] dès le XI^e siècle, les seigneuries mineures n'avaient pas d'autre solution que de s'installer à l'écart du bourg castral, en périphérie du château majeur et du centre paroissial. Là, il leur restait encore de l'espace où installer leur domaine foncier et ses droits seigneuriaux⁴ ».

La toponymie

Le toponyme « La Touche » apparaît fréquemment dans la langue d'oïl et se rencontre dans les « actes du second Moyen Âge, dans les aveux et les dénombremens, employé comme nom commun sous les formes touche/tousche/toche. Il est souvent employé dans une formule qui l'explique bien : “touche de bois taillis” ou “touche de haute fustaye”. C'est un petit bois isolé, un bosquet, un bouquet d'arbres, parfois gardé en décor auprès d'un manoir. En latin médiéval, c'est le mot *tosca* (cf. Du Cange, art. *tosca*) »⁵.

Les microtoponymes sont une source de renseignements utile, sinon essentielle, quant à l'évolution des sites manoriaux. Le nom des parcelles proches de La Limouzinière décrit, dans la plupart des cas, l'utilisation qui en était faite : la Prairie, le Champ de Foire, le Pré Neuf, l'Allée, La Petite Prée, pour ne prendre que quelques exemples. Quelques uns, cependant, sont plus significatifs : jardin de la Chapelle, la Garde, pré de la Fontaine, et surtout jardin de la Cohue. Qu'une source se soit trouvée sur le site n'est pas une surprise, les fontaines étant nombreuses dans la région, mais ce nom peut avoir servi à distinguer cette structure d'un puits, qui, on peut le supposer, se trouvait dans la cour, à proximité des bâtiments du manoir. Une autre fontaine se trouvait au nord du site, à l'endroit où débute la pente descendant vers la rivière.

3. BRAND'HONNEUR, Michel, « La motte et le clocher : l'affrontement des symboles ? », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 43, 2000, p. 3-31 et *Id.*, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes : habitat à motte et société chevaleresque (X^e-XIV^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 152-153.

4. Jean-Claude Meuret, communication personnelle, le 30 juillet 2018.

5. Nous remercions Jean-Claude Meuret de ces observations et d'autres remarques qu'il nous a proposées (cf. LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français ou glossaire de la langue française, depuis son origine, jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort, rééd. de Léopold FAVRE, 1875-1882, t.10, p. 63, art. 5). Tout cela est repris dans GENDRON, Stéphane, *L'origine des noms de lieux en France, essai de toponymie*, 2^e éd., revue et corrigée, Paris, Errance, 2008, p. 213. Pour plus de mentions anciennes, voir aussi le site <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>

On connaît déjà la localisation de la chapelle (voir *infra*), petite structure située au nord-nord-est, à l'extérieur de la cour. L'emplacement choisi est surprenant – on s'attendrait, normalement, à ce qu'un tel bâtiment soit situé à proximité de l'entrée de la cour, ou d'une entrée antérieure – mais est ici indiscutable. Les matrices cadastrales ne révèlent aucune trace d'un éventuel colombier, mais on verra plus loin qu'un tel bâtiment semble bien avoir existé à La Touche.

Le microtoponyme le plus frappant est celui de « cohue ». Nous avons déjà signalé la présence d'un tel bâtiment, aujourd'hui disparu, à Bienassis en Erquy (Côtes-d'Armor), où il est manifeste qu'un bâtiment de bois à nefs se rencontrant fréquemment dans le Penthièvre⁶. Il est bien sûr possible que la structure présente à La Limouzinière n'ait été qu'une vaste grange ; néanmoins, si l'on se base sur son emplacement dans la cour, et, semble-t-il, son appartenance à la résidence principale, il semble hautement probable que le « jardin de la Cohue » rappelle l'existence d'une salle à nefs à fonction résidentielle, semblable à celle de Bienassis, et dont ce serait le premier exemple connu en Loire-Atlantique. On ne sait, en revanche, si elle était bâtie en bois ou en pierre, ou si elle associait les deux matériaux. Une telle salle eût été le lieu où se concentraient les principales activités de la résidence seigneuriale. Si notre interprétation est juste, la présence de ce bâtiment à nefs est un élément fondamental de la compréhension de ce qu'étaient les ensembles seigneuriaux de Bretagne avant le xv^e siècle.

L'ensemble manorial

Une description utile, postérieure de près de cent ans à l'enquête cadastrale, nous est donnée par Gustave Brunellière, qui, en 1935, note que la cour du xix^e siècle formait « un vaste quadrilatère avec une cour centrale, le tout en décline vers la Logne, et l'unique bâtiment actuel ne devait être que le corps de logis de l'entrée⁷ ». Il ajoute que :

« dans le jardin paraît encore l'entrée murée de la chapelle, avec le bénitier visible du côté des prairies, encastré dans le mur. L'édicule avait son autel vers le nord. D'autre part, à l'entrée du chemin actuel de la ferme, à sa jonction avec la route, on a connu les ruines de la prison. C'étaient deux tours jumelées qui devaient communiquer entre elles, percées de meurtrières étroites. Elles furent rasées pour établir le passage. Il est aussi légende sur le vieux puits, barré à une certaine profondeur par une épaisse grille⁸ ».

6. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « Bienassis en Erquy, Côtes-d'Armor », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 547-602. Pour plus d'information sur les bâtiments à nef (*aisled hall* en anglais), voir MEIRION-JONES, Gwyn, en collaboration avec Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Edward IMPEY, Michael JONES, Catherine LAURENT et Don SHEWAN, *La Demeure Seigneuriale dans l'Espace Plantagenêt : Salles, Chambres et Tours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 486 p.

7. BRUNELLIÈRE, Gustave, *La Limouzinière*, Nantes, La Presse de l'Ouest, 1935, p. 55.

8. *Id.*, *ibid.*, p. 55-56.

Dans l'ensemble bâti que l'on voit aujourd'hui, rien n'indique que la cour centrale ait été fermée par un mur ou une palissade et il n'existe pas non plus de trace de douves ou d'un pont-levis dont la construction était pourtant autorisée par les lettres d'Henri II. Il est, de toute manière, difficile d'imaginer comment l'on aurait pu détourner le cours d'eau afin de remplir une douve, étant donné que le manoir/château se situe au sommet d'une légère éminence dominant la vallée de la Logne. Si cette douve fut effectivement creusée, elle devait être sèche. Un moulin à eau se trouvait sur la Logne et l'on signale la présence d'un moulin à vent sur une hauteur dominant le bourg⁹. Bien que la description de Brunellière soit inestimable par bien des côtés, ce qu'il rapporte repose en partie sur les souvenirs des habitants des lieux, souvenirs dont on peut penser qu'ils ne sont pas entièrement fiables et qu'ils sont probablement incomplets.

Si l'on raccorde les données cadastrales à celles proposées par Brunellière, il y a de bonnes raisons de penser que l'ensemble était constitué d'un porche, donnant accès à une vaste cour, dans laquelle se dressaient plusieurs structures, tout particulièrement concentrées dans la partie basse de la cour, en face de l'entrée. La mention d'une prison située sur le chemin, et qu'il fallait traverser pour avoir accès au porche (le plan cadastral montre l'existence, en ce point, d'une structure isolée), paraît quelque peu problématique. Il est bien sûr possible que cette structure soit réellement ancienne – mais rien ne permet de l'affirmer – mais l'idée selon laquelle on accédait à l'ensemble manorial en passant par un bâtiment d'entrée servant de prison est quelque peu tirée par les cheveux. On ne saurait guère croire, en effet, que, à côté des allées et venues de la vie quotidienne, on ait accueilli des hôtes distingués en les faisant passer par une prison. Par ailleurs, une prison implique surveillance et sécurité, et la présence d'un personnel qui ne pouvait guère être disponible en dehors de l'ensemble manorial. Il est toutefois possible que la structure précitée ait été une sorte de barbacane, à la fonction néanmoins purement symbolique, car on ne saurait imaginer qu'elle ait eu une fonction défensive, placée comme elle l'était à l'entrée d'un enclos manorial non défendu. Nous reprendrons par la suite l'étude des structures résidentielles.

Seigneurie et famille, jusqu'au début du xv^e siècle

On ne sait presque rien de l'histoire de la petite seigneurie de la Touche Limouzinière, située dans les Marches, et de la famille – ou des familles – qui en étaient propriétaires avant le début du xiv^e siècle¹⁰. Rapportée par Pol Potier de Courcy au xix^e siècle, la tradition selon laquelle un certain Jean de La Touche, à l'instar de bien des membres de

9. *Id.*, *ibid.*, p. 57.

10. Le toponyme Limouzinière dérive probablement de la présence d'une aumônerie (*eleemosinaria*), qui fut peut-être fondée au xi^e siècle par les moines de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu près de l'église de Notre-Dame de La Limouzinière ; *cf. Id.*, *ibid.*, p. 16.

la noblesse bretonne, accompagna Louis IX lors de la croisade de 1248, est basée sur des chartes fabriquées de toutes pièces dans les années 1840 par le tristement célèbre cabinet Courtois¹¹. Ce sont les détails figurant dans un arrêt de maintenue daté de 1669 qui nous offrent les premières données fiables concernant la seigneurie depuis l'époque de Robin de La Touche qui, vers 1312, épousa Isabeau de l'Estang¹². En 1367, Robin II, qui était probablement leur fils, mais pourrait également être leur petit-fils, céda à son frère cadet Guillot sa part (« partage ») de la succession de leurs parents. Guillot fut le fondateur de la branche cadette de La Touche de Mauny et des Grées, pour laquelle fut donné l'arrêt de 1669 et qui s'éteignit en 1887¹³. En ce qui concerne la branche aînée des premiers seigneurs de La Touche qui nous soient connus, il subsiste assez de documents postérieurs à la fin du XIV^e siècle pour qu'il soit possible de retracer le lignage et d'évaluer les fortunes de la seigneurie. Au siècle suivant, bien que ne lui soit attaché que le droit de moyenne justice, la Touche était manifestement jugée être l'un des deux principaux fiefs de l'importante chatellenie de La Bénâte, dont on peut retracer l'histoire à partir du milieu du XI^e siècle¹⁴. Mais rien ne permet de prouver, en fonction des seules données disponibles aujourd'hui, si la Touche était bien, dès ses origines, une partie de la châtellenie qui aurait été octroyée aux ancêtres de Robin II.

Lorsque l'on rencontre ce dernier pour la première fois, il porte le titre d'écuyer et est marié à une héritière, Catherine (ou parfois Katherine) Normandelle. Son statut de seigneur de La Touche Limouzinière paraît être confirmé en 1381, année où il figure au nombre des exécuteurs testamentaires d'un voisin plus puissant, Sylvestre du Chaffault, seigneur de la Limouzinière, sous le titre de « Robin de la Touche de la Lemozinière¹⁵ ». Il semble qu'à cette époque il ait activement étoffé ses domaines en achetant des terres et des fermages dans plusieurs paroisses voisines. Ces dernières étaient toutes situées dans les Marches séparant la Bretagne du Poitou, près de la frontière sud du duché médiéval, et étaient soumises à des pratiques juridiques hautement complexes qui caractérisaient cette zone frontière. Nous y reviendrons.

11. POTIER de COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 2 vol., 6^e éd., Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1986, t. II, p. 601 ; JONES, Michael, « Les Bretons et les croisades », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 371.

12. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, 3 vol., Rennes, 1897-1899 (réimp., Paris, Le Livre d'histoire, 1999), t. III, p. 417 ; cf. la généalogie de la famille, document du XVIII^e siècle conservé à l'abbaye Saint-Guérolé à Landévennec, ms., réformation des nobles, t. II, I-V, fol. 397 v^o.

13. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 417-418.

14. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 286-290. L'orthographe moderne est Bénâte, mais la plupart des documents médiévaux l'appellent Benaste.

15. Arch. dép. Loire-Atlantique, H 86, n^o 57 d'après BnF, ms fr. 22319 (Blancs-Manteaux 36), p. 282, notes du XVIII^e siècle sur les tombes et les testaments de la famille Chaffault. Comme La Touche, le fief de Chaffault était l'un des deux principaux vassaux de La Bénâte. Ces trois seigneuries ont fourni des informations utilisées dans l'étude très détaillée de RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales rurales. Bretagne méridionale (XIV^e -XVI^e)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

Mais, en ce qui concerne la trajectoire sociale de la famille, la réussite de Robin II et de ses successeurs immédiats est caractéristique de celle que connurent nombre de familles de la noblesse bretonne et de statut similaire dans les années qui suivirent la guerre civile et lors du redressement général de la province après la crise économique et politique du milieu du XIV^e siècle : la construction ou la reconstruction de leur fortune terrienne et graduellement, par des mariages, des achats de terres et le service du duc, l'avancement dans l'échelle sociale¹⁶.

Ne possédant, vers 1400, que de modestes ressources, la famille en vint, dès le début du XVI^e siècle, à occuper une place bien plus importante dans la haute société rurale du pays de Retz, situation qui, ainsi que nous le verrons, trouve un reflet remarquable dans les vestiges de son manoir de la Touche. Au début de l'époque moderne, cette progression sociale mena la famille, grâce à des mariages successifs à de riches héritières, jusqu'aux rangs les plus élevés de la noblesse de cour, où elle demeura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Les fonds conservés et autres documents propres à la famille ne révèlent que très partiellement les moyens qui permirent cette remarquable ascension sociale. L'un des plus anciens qui nous soient parvenus est daté du 25 octobre 1376 et fut publié à la cour du duc de Berry à La Roche-sur-Yon (Vendée). Il rapporte que Robin II et son épouse avaient acheté un petit fermage (6 deniers par an) concernant des vignobles de la paroisse de Saint-Colomban (Loire-Atlantique)¹⁷. Sept ans plus tard, le 9 juin 1383, leur fils Jean, qualifié de « valet », mettait en fermage une censive à Saint-Colomban pour 8 sous devant la cour de La Rocheservière (Vendée), et, quelques mois plus tard, ses parents acceptaient eux aussi de louer une autre censive dans la même paroisse pour une ferme de 5 sous par an, tandis que le droit d'affermir certaines possessions à La Rocheservière elle-même pour une somme de 20 sous leur était reconnu en 1387 par Hervé de Volvire, seigneur de La Rocheservière¹⁸. Ce dernier document montre bien que le titre leur vint de Normandea¹⁹, père de Catherine, « sires pour le temps dou Grant Bouays », autre petite seigneurie située immédiatement à l'est de La Touche, mais située dans la paroisse de Saint-Colomban et dépendant féodalement

16. Cf. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael et BRIDGE, Martin, « Bienassis... », art. cit., p. 547-602, pour un cas semblable. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales rurales...*, op. cit., souligne les problèmes que rencontrèrent, vers 1400, les seigneurs de la partie du comté de Nantes située au sud de la Loire pour reconstituer leur fortune.

17. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 746.

18. *Ibid.* Nous remercions Brice Rabot de nous avoir fourni une transcription complète de ce document, bail à complant lui aussi dressé par Jean de La Touche, le 2 mars 1394, et un accensement de Katherine Normandelle, dame du Grand-Bois, en date de 3 octobre 1405, de même origine.

19. On peut vraisemblablement l'identifier au Guillaume de La Normandere nommé dans trois chartes de 1401 en relation avec la seigneurie de La Bénâte (BLANCHARD, René (éd.), *Cartulaire des sires de Rays (1160-1449)*, Poitiers, coll. « Archives historiques du Poitou », t. XXVIII, 1898, et XXX, 1900, n^{os} CCLXIII, CCLXV et CCLXX).

de la Rocheservière, qui entra dans le patrimoine de la famille²⁰. Ceci montre bien quelles étaient les complications que faisaient naître les coutumes des Marches : bien que située à un jet de pierre de Saint-Colomban, La Rocheservière était une paroisse des « marches avantagères » du Poitou, tandis que Saint-Colomban relevait des Marches communes²¹.

La seigneurie de La Touche prenant de l'importance, ses seigneurs en vinrent à posséder des terres dans de nombreuses paroisses contiguës, de part et d'autre de la frontière séparant la Bretagne du Poitou. La succession au titre allait être rendue complexe du fait des règles différentes appliquées dans ces diverses paroisses en raison des coutumes propres à la Bretagne, au Poitou ou aux Marches, communes ou avantagères. La charte de 1387, rédigée du vivant de Robin II, semble aussi la dernière qui nous soit conservée, bien que sa veuve ait vécu jusqu'à 1405 au moins, et très probablement même jusqu'à 1409, année où ses trois fils, Jean, Pierrot et Sevestre se partagèrent son héritage²². Quand Jean I, spécifiquement décrit comme paroissien de La Limouzinière, acheta ou vendit des terres et des droits après 1393, afin d'arrondir ses domaines, il acquit des biens nobles et non nobles, de manière souvent agressive²³. Parmi ces transactions, on note la location de terres où seraient plantées des vignes, certaines de ces terres étant manifestement en friche, et l'achat de rentes rendues en blé. On y voit aussi que Jean et ses frères furent, entre 1393 et 1396, impliqués dans un conflit avec le recteur de Saint-Colomban à propos d'un empiètement sur une route séparant certaines des terres de leur mère d'un vignoble appartenant au recteur. Ceci avait causé des dommages à des pressoirs et à des salines qui étaient propriété de ce dernier, ce conflit ne se réglant qu'après un procès devant la cour de Nantes²⁴.

Le partage entre Jean et ses frères des biens de leur mère, effectué le 8 juin 1409, est le document le plus riche en informations dont nous disposons quant aux plus

20. Au Grand-Bois (commune de Saint-Colomban) ne sont conservés aujourd'hui qu'un portail monumental du XVIII^e siècle, l'allée d'honneur, le parc et les communs (*Le Patrimoine des communes de la Loire-Atlantique*, Charenton-le-Pont, Flohic Éditions, 1999, t. II, p. 1219).

21. CHÉNON, Émile, « Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne, et Poitou », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. 16, 1892, p. 18-62 et 165-211 reste le point de départ essentiel ; pour une brève discussion plus récente, voir CINTRÉ, René, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge : économie, guerre et société en pays des frontières (XIV^e-XV^e siècles)*, Pornichet, éd. Jean-Marie Pierre, 1992, p. 36-52.

22. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 746, 8 juin 1409.

23. *Ibid.* E 489, 26 octobre 1409, plainte de Catherine, dame de la Suze et de La Benaste, contre Jean, seigneur de La Touche, accusé d'avoir gagné sans paiement des terres et des rentes à *Lozinière* depuis vingt-cinq ans (voir aussi note 27).

24. *Ibid.* 1 E 746, 24 juin 1396, Jean Allart, recteur de l'église de Saint-Colomban, et les frères de La Touche s'accordèrent pour ne pas « troubler, molester ne impescher ledit plegeours sur nulles ne aucunes de ses pressoirs et salaines et par especial de non ilz l'un d'eulx troubler, molester ne impescher ledit plegeours en un certain chemin et vaie sis entre un clos de vigne appellé l'aminée aud. Recteur d'un part et un pré a Katerine Normandelle, dame du Grant Boais d'autre ou prejudice du Recteur [...] ». »

anciennes possessions de biens et de terres de la famille. Bien qu'elle fût héritière, l'héritage de Catherine Normandelle fut divisé en tant que « choses non nobles ». Il consistait, pour l'essentiel, en salines et en terres cultivables dans les paroisses voisinant Beauvoir, Challans et Noirmoutier, en Vendée²⁵, ainsi qu'en fermages divers qui furent répartis aussi équitablement que possible. Chacun des frères reçut au moins 220 aires, incluant des salines en pleine activité, ainsi que d'autres décrites comme abandonnées (« gasté »)²⁶. Jean ayant entrepris de payer une rente de 60 sous due aux dominicains de Beauvoir pour l'une de leurs propriétés, Pierrot et Sevestre acceptèrent de lui payer chacun 30 sous en tant que récompense. Quelques mois plus tard, en octobre 1409, un document nous donne pour la première fois la preuve du fait que La Touche dépendait féodalement de la châtelainie de la Bénâte. Jean y reconnaît devoir une rente, réclamée par Catherine, dame de la Suze et de la Bénâte, mais qui n'avait apparemment pas été payée depuis vingt-cinq ans. À l'origine, elle avait été réglée en bœufs et en seigle, mais le nouvel accord précisait que Jean et ses successeurs seraient redevables annuellement de 4 boisseaux de seigle et de 5 sous en espèces sonnantes et trébuchantes, et ce à perpétuité²⁷. Le plus ancien aveu rendu pour La Touche à La Bénâte dont il soit fait mention date de 1430, probablement peu de temps après le décès de Jean. Un autre aveu est mentionné en 1476, mais aucun document de ce type antérieur à 1566, nous donnant une description précise de la seigneurie, n'a été conservé²⁸.

Hors des transactions concernant ses domaines, il est difficile, en raison des homonymies, de déterminer quelle carrière fut celle de Jean I de La Touche en tant que membre de la noblesse. Il est possible que, dans sa jeunesse, il ait fait partie de la garnison de Nantes (1387)²⁹, et il est également possible qu'il soit le « Messire »

25. Certaines étaient encore certainement entre les mains de la famille en 1507, date à laquelle Jean Templier, receveur de La Touche, et d'autres domestiques furent envoyés collecter du sel et des rentes auprès des sauniers du seigneur sur l'île de Noirmoutier et dans les environs de Bouin, tâche qui leur prit une semaine entre le 17 et le 25 septembre (*ibid.*, 1 E 747, comptes 1504-1508, fol. 70-71 v°).

26. Jean obtint 235 aires dont 157 étaient « en estat avecques leurs voies, metieres, bossilz et appartenances sis en maroys des Soze Vigns » et 40 dans les « maroys gastés sis pres de Beauvoir » ; Pierrot en reçut 223, dont 150 se trouvaient « en estat que saunt a present », et Sevestre 200 « en estat » à Noirmoutier, ainsi que 43 « en estat » ailleurs et 5 « gastés » à Chavenel.

27. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 489, copie de 1636. En réponse à la demande de la dame de La Suze et de La Bénâte, Jean de La Touche répondit que lui et ses ancêtres ne payaient rien depuis plus de soixante ans, ce qui donne à penser qu'ils s'étaient servis des troubles politiques de la guerre civile pour éviter leurs obligations.

28. *Ibid.*, E 519 (mention d'aveux seulement en 1430 et 1476) et E 489 (1566).

29. BnF, ms. fr. 22331, p. 26, n° 152. Il est possible qu'une confusion existe avec une autre famille de La Touche (de Saint-Léger, Loire-Atlantique), dans laquelle on utilisa le prénom Jean (cf. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol. ; Paris, Osmont, 1742-1746, t. II, col. 280), et le Jean de Nantes, en 1387, est peut-être le fils d'Hervé de La Touche, qui servit comme capitaine dans bon nombre de châteaux ducaux

Jean de La Touche présent au parlement de Bretagne en 1398³⁰. Un Jean de La Touche accompagna Richard de Bretagne en France en 1419, un homonyme servit dans la garde ducale en 1420 et un autre encore accompagna Jean V à Amiens en 1425³¹. S'agit-il d'une seule et même personne et bel et bien de notre homme ? Il nous semble improbable que toutes ces mentions fassent référence au même individu. Vers 1430, cependant, notre Jean vit lui succéder Robin III, qui était presque certainement son fils aîné. Son contrat de mariage avec Anne – ou Amiette – de Goulaine, membre d'une autre famille noble locale « en pleine ascension sociale » fut établi le 17 juin 1430³². Elle décéda avant le 5 octobre 1448, date à laquelle Robin fut reconnu gardien de leurs enfants³³. D'autres références à Robin III le montrent engagé dans des transactions concernant, outre La Touche, d'autres petites seigneuries. On connaît ainsi des aveux rendus aux seigneurs du Pallet, de Jasson et La Rocheservière de même qu'au seigneur de La Bénâte, et des mentions de propriétés et de fermages dans les paroisses de Montbert, Gorges et Goulaine, de même qu'à Saint-Colomban, La Limouzinière et Saint-Étienne-de-Corcoué (aujourd'hui Corcoué-sur-Logne)³⁴. On ignore la date du décès de Robin III, mais il est probable qu'il décéda à la fin de 1451 ou au début de l'année suivante³⁵.

Son fils, Jean II rendit un aveu pour certains « cantons de vignes et de prairies » à Goulaine en 1452³⁶, et c'est probablement le même Jean de La Touche qui servit Pierre II en mars 1454 et fut, en 1456, lancier dans les compagnies d'ordonnance

au cours des années 1380, dont celui de Princé, alors que la seigneurie de Rays était entre ses mains (*Id.*, *ibid.*, t. II, 708 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 135 n° 6 et E 138 n° 25).

30. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 690.

31. *Id.*, *ibid.*, t. II, col. 1066-1067, 1106 et 1173.

32. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries...*, *op. cit.*, t. III, p. 418 citant un manuscrit « Généalogie de la maison de Goulaine » à Nantes (Bibl. mun. [aujourd'hui Médiathèque] Nantes), que nous n'avons pas vu ; JOUBERT-PERON, Solen, « Le château de Goulaine (XV^e - XIX^e siècle) : nouvelles approches, nouvelle image », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 193-224, pour la famille de Goulaine.

33. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1838, lettres à la cour de Nantes. Robin y est appelé « noble écuyer » ; plus tôt dans l'année, Anne avait rendu un aveu pour certains « cantons de vignes et de prairies » à Goulaine (*ibid.* B 1838).

34. *Id.*, 1 E 632 (aveu rendu à Jean Amenait, seigneur du Pallet, pour son hôtel de Bouringalle en Gorges, 1^{er} avril 1440, et autre aveu pour ses possessions au Pallet, 27 avril 1450) ; *ibid.*, 1 E 746 (aveu au seigneur de La Hunaudaye, seigneur de Jasson, pour son domaine de La Vrignais, 26 octobre 1447 ; aveu au seigneur de La Rocheservière pour le Grand Bois, vers 1450). Les Arch. dép. Vienne, 3H1 789 conservent divers baux et actes de vente à Montbert.

35. Un conflit entre Robin III de La Touche et Jean de Trévécarr trouva son terme au parlement le 20 septembre 1451, dernière mention de cette personne découverte à ce jour (MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1577).

36. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1838.

ducales³⁷. Mais il est difficile de démêler les phases postérieures de sa carrière car son fils aîné se prénomait lui aussi Jean et était certainement majeur le 14 juin 1458, date à laquelle il apparaît avec Éon de Carné, ancien officier ducal de premier plan, dans un cas jugé devant le parlement de Bretagne³⁸. Les deux Jean paraissent avoir, tous les deux, poursuivi des carrières militaires. Ainsi est-ce probablement le père qui figure parmi les cinquante et un lanciers de la garde ducal au début des années 1460³⁹. En 1477, c'est au fils que l'on demanda de réparer des fortifications à Vitré⁴⁰, et c'est probablement encore lui que nous retrouvons membre de la garde ducal entre 1480 et 1483⁴¹, époque où son père était très certainement d'âge mûr, sinon même d'un âge avancé.

Les données dont on dispose actuellement ne permettent pas de savoir si Jean III eut possession des domaines de son père après le décès de ce dernier. Il semble que ce soit Jean II qui, dans les années 1460 et 1470, rendit plusieurs aveux aux supérieurs féodaux que nous avons déjà rencontrés⁴², et il est possible qu'il ait survécu jusqu'à 1484⁴³, Jean III décédant avant lui. Cependant, si Jean III survécut à son père, il disparut peu de temps après, car, dès 1487, La Touche était passée à son frère ou, plus probablement, à son fils François⁴⁴.

La manière dont fut gérée la succession de Robin III explique probablement pourquoi Jean II et Jean III menèrent pendant longtemps une carrière militaire. Plutôt que d'être gérés selon les règles de la primogéniture, les ensembles de domaines qu'avait accumulés Robin III furent divisés selon la coutume poitevine. Cette dernière permettait aux frères cadets d'un seigneur disparu de lui succéder tour à tour avant que la succession ne revienne au fils aîné⁴⁵. Il en résulte que

37. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. II, col. 1688, 1722, 1725, 1727, 1728.

38. *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 1716. Éon de Carné avait été trésorier, garde-robier et garde des petits coffres sous Jean V, trésorier et receveur-général des fouages de 1449 à 1451 et trésorier des guerres en 1451 (KERHERVÉ, Jean, *Les gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. Catalogue prosopographique*, 3 vol., dactyl., thèse pour le doctorat d'État, université de Paris IV Sorbonne, 1986, t. I, p. 87-88 et *passim*).

39. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1777 et t. III, 120.

40. *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 322.

41. *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 388 et 427.

42. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 632 (aveu pour Bouringalle en Gorges, 7 mai 1461 ; aveu au seigneur du Pallet, 7 mars 1472) ; *ibid.*, 3 E 519 (aveu au seigneur de la Bénâte, 1476).

43. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. III, col. 388, 427.

44. *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 578.

45. Ceci est très clairement expliqué, en ce qui concerne La Touche et Le Grand Bois, dans le résultat d'une enquête de 1505-1506, née d'un conflit entre François de La Touche et l'abbé de Villeneuve (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 748 n° 16^{bis}), où il est indiqué « les freres subcedent l'un apres l'autre par avant les enffens de l'esné premier mourant ».

le principal bénéficiaire direct de la succession de Robin III fut son frère cadet François, seigneur de Montbert, qui en vint aussi à posséder La Touche et le Grand Bois. L'essentiel de ce que nous savons de sa carrière seigneuriale résulte d'une série de conflits avec le commandeur du Temple à Nantes, conflits qui entraînèrent de longs procès⁴⁶. François joua aussi un rôle dans la défense du duché : en 1467 il était capitaine des franc-archers « outre Loyre⁴⁷ ». Par la suite, un autre frère de Robin III, Alain, paraît aussi avoir tenu pendant un certain temps la seigneurie du Grand Bois avant que Jean II ne prenne possession de la totalité de son héritage, soit probablement au début des années 1470⁴⁸. Le 28 avril 1471, on le voit donner son accord à une vente à La Touche, et, près d'un an plus tard, rendre un aveu au seigneur du Pallet en tant que « seigneur de La Touche »⁴⁹.

Comme on l'a noté dans ce qui précède, il est possible que Jean II ait vécu jusqu'en 1484, mais le fait qu'en 1479 Olivier II de Rohan, seigneur du Gué de l'Isle, ait donné son partage à sa sœur Jeanne, épouse de Jean II de La Touche, indique peut-être que cette dernière était veuve depuis peu⁵⁰. Ce mariage est plutôt surprenant car il liait la famille La Touche, certes respectable mais essentiellement modeste, aucun de ses membres n'ayant encore atteint le rang de chevalier, à une branche cadette de l'une des principales dynasties du duché⁵¹. On ne sait qui arrangea cette union, mais de tels liens, une fois noués, expliquent la décision de François, fils ou petit-fils de Jean II, de soutenir, quelques années plus tard, Jean II, vicomte de Rohan, lors des guerres d'Indépendance. C'est pour cette raison que les domaines que Jean II et Jean III avaient à nouveau réunis furent brièvement confisqués⁵². En tant que seigneur de La Touche et du Grand Bois, c'est probablement Jean III qui présida une enquête à Saint-

46. Arch. dép. Vienne, 3H1 764, n^{os} 13-25 et 3H1 789 (1455-1464). Le 7 décembre 1462 François donna un aveu en tant que seigneur de Montbert (canton d'Aigrefeuille, Loire-Atlantique) au Commandeur (*ibid.* 3H1 789).

47. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, fol. 150 v^o, 20 novembre 1467.

48. *Ibid.*, 1 E 748, enquête de 1506, pour Alain en tant que seigneur du Grand-Bois (mort vers 1482). On rencontre pour la première fois Jean II dans les documents conservés en tant que « seigneur de La Touche » dans un accord du 28 juillet 1467 à propos de conflits sur des fermages avec l'abbaye de Villeneuve (*ibid.*, 1 E 746). Jean II, ou son fils Jean III, est appelé « seigneur du Grand Bois » le 29 octobre 1482 (*ibid.*, 14 E 746, enquête à Saint-Colomban).

49. *Ibid.*, 1 E 746, vente à la cour des Huguetières à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Atlantique), 28 avril 1471 ; *ibid.*, 1 E 632, 7 mars 1472, aveu au seigneur du Pallet.

50. GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries... op. cit.*, t. III, p. 418, selon la « Généalogie de Goulaine ».

51. Cette branche des Rohan descendait d'Eudes, sixième fils d'Alain VI, vicomte de Rohan, et de Thomasse de La Roche-Bernard, qui épousa l'héritière Aliette, dame du Gué-de-l'Isle, au début du XIV^e siècle (MORICE, Pierre-Hyacinthe et TAILLANDIER, Charles, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, Osmont, 1750-1756, t. I, p. XXVII).

52. Cf. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves... op. cit.* t. III, col. 580, octobre 1487 pour la confiscation.

Colomban en octobre 1482, et, qui, en tant que seigneur de La Touche et de Montbert, fit, par des lettres données à la cour de La Bénâte en mai 1484, l'acquisition d'un autre modeste fermage auprès de Pierre Leet, seigneur de la Desnerie, dont l'épouse, Anne, était peut-être une fille ou une sœur de Jean III⁵³. Ceci expliquerait aussi en partie une transaction datée de 1487 par laquelle Pierre Leet recevait, en possession au moins temporaire, des biens divers confisqués à François de La Touche⁵⁴, peut-être parce que ce dernier n'avait pas rempli ses devoirs militaires. En effet, quelques mois plus tard, François reçut du duc permission de ne pas servir dans les guerres alors en cours car il avait accompagné le vicomte de Rohan auprès du roi⁵⁵. Le 2 septembre 1489, François était présent, ainsi que Jean II de Rohan, à une montre tenue à Dinan, mais c'est là la dernière occasion où l'on ait connaissance de ses activités militaires⁵⁶. Comme son père (ou son grand-père), François, en épousant Jeanne, fille de Jean de Penhoët, seigneur de Kerimel et de Coëtfrec dans le Trégor, semble avoir fait un mariage avantageux, qui le liait à une importante famille noble dont les principaux intérêts se trouvaient dans le nord de la Bretagne⁵⁷.

La vie à La Touche au début du xv^e siècle

Près de vingt ans plus tard, on a un document qui éclaire les conditions de vie à La Touche. Il s'agit des comptes rendus par Jean Templier, receveur de La Touche et du Grand Bois, à son maître François, seigneur de ces deux domaines et de ceux de Montbert et de Cassé pour la période décembre 1504-février 1508⁵⁸. Il convient de souligner combien rares sont les données de ce type concernant les manoirs que nous avons présentés au fil des années aux congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et les plusieurs centaines de manoirs qui, depuis le début des années 1980, ont été étudiés dans le cadre de notre projet de recherche sur les bâtiments seigneuriaux de Bretagne. Il est donc utile de résumer certains éléments de cette riche source documentaire afin de mettre brièvement en exergue le style de vie d'une famille de la moyenne noblesse bretonne à la fin du Moyen Âge, avant même que de riches mariages ne la conduisent, au xvii^e siècle, dans les milieux les plus élevés de la cour royale.

53. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 746. En tant que veuve de Pierre Leet, Anne de La Touche rendit, en 1499, un aveu à Jacques Madeux, seigneur de Trévécarr, pour des terres situées à Vertou (Loire-Atlantique), et, en 1507, François de La Touche assista aux obsèques de madame de La Desnerie à Nantes (ci-dessous note 75).

54. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. III, col. 580.

55. *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 580.

56. *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 632.

57. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries...*, op. cit. t. III, p. 418, d'après la « Généalogie de Goulaine », cf. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1646, et KERNÉVEZ, Patrick et TRAVEL, Guy, « Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 10.

58. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 747, comptes du receveur de La Touche et du Grand-Bois 1504-1508, cahier de papier de 81 folios.

La totalité des recettes s'élevait à 1 489 livres 4 sous 3 deniers, la vente de bois du Grand Bois rapportant 41 livres 12 sous 6 deniers en 1504, 53 livres 9 sous en 1505 et 74 livres 7 sous 6 deniers en 1506⁵⁹. Si ce compte reflète bien le revenu de ces deux seigneuries pour cette période, soit en moyenne 500 livres par an, il place François parmi les nobles les plus riches du comté nantais. Mais peut-être plus intéressant encore est ce qu'il nous révèle de la vie quotidienne à La Touche. Dans une seule quittance en date du 26 juin 1506, Templier était acquitté de 1 053 livres tournois dépensées selon le bon vouloir de son maître par une série de mandements⁶⁰. On peut se faire une idée des dépenses domestiques grâce à une entrée qui l'acquitte également pour une somme de 239 livres 16 sous 4 deniers dépensée, entre le 8 janvier 1506 et février 1508 en « mises ordinaires pour la despence de la Tousche tant pour chair de mouton, cheuvreau, veau, gibier, poisson, beurre, fromaiges, especes que autres choses necessaires⁶¹ ».

Étant donné la localisation de La Touche, à proximité de la baie de Bourgneuf et du lac de Grand-Lieu, il n'est guère surprenant qu'une large gamme de poissons d'eau douce et d'eau salée (anguilles, lamproies) ainsi que de fruits de mer (huîtres) ait fréquemment été consommée à la table du seigneur⁶². En plusieurs occasions des membres de la famille qui étaient tombés malades se virent offrir du poisson, probablement pour qu'ils se laissent tenter par une nourriture plus légère. Une entrée du 1^{er} septembre 1507 révèle la préférence de certains domestiques pour le poisson plutôt que pour la viande : deux d'entre eux avaient accompagné leur maître à Nantes, où il « souppa au logis de monsr. de Grant Boys », alors qu'ils allaient « soupper ches Colin Guillaeau pour ce que ilz mangent point de chair⁶³ ». À côté des achats réguliers de bœuf, de mouton et de porc et d'un nombre considérable de poulets, destinés à la consommation plutôt qu'à la production d'œufs, le gibier consommé à La Touche comprenait des bécasses, des perdrix et, en une seule occasion, un héron⁶⁴. On achetait aussi de temps à autre du beurre, des fromages, du pain blanc et des œufs, mais on mentionne aussi la présence d'instruments servant à préparer le beurre, ainsi que d'« une vache grant pour la provision de la Tousche », vache à

59. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 28-28 v°, 33.

60. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 35.

61. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 40 v°.

62. *Ibid.*, 1 E 747, Parmi ceux-ci des harengs (fol. 50), « loze » (fol. 52 v°), lamproies (fol. 53), anguilles (fol. 58 ; « pinpenneau », fol. 78), brochet (« becques/becquest/bequer », fol. 58, 75, 79), huîtres (« itres », fol. 72 v°, 75, 76 v°, 78 v° ; « itres escallees », fol. 76 v°, 78), merlans (fol. 73, 75, 76), « barbiz rougiz » (fol. 75), sole (« seulle », fol. 67, 75), raie (fol. 67), « loubineau » (= loubine = bar ?, fol. 76 v°), mullet (fol. 67, 76 v°), carrelet/plie franche (« pleze », fol. ° 76 v°), merlu trampé (fol. 78).

63. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 70.

64. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 76 v° (bécasses), 74 v° (perdrix), 78 v° (héron, apporté de Beauvoir-sur-Mer).

lait plutôt qu'un animal qui serait abattu pour sa viande. On achetait aussi des porcs qui seraient élevés et engraisés à La Touche.

Les comptes contiennent de nombreuses informations sur des achats de bétail, de porcs et de volailles, généralement en petit nombre, faits dans les villes et les villages des environs, ces achats étant souvent effectués au moment des foires annuelles, dont neuf sont mentionnées : « Cheveour » (la Chesverie, commune de Chauvé ?), Clisson, Geneston, La Bademorière (aujourd'hui Le Val-de-Morière, commune de Touvois), La Bénâte, La Garnache, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Après que l'on eut acheté une vache à « Cheveour », le seigneur lui-même étant présent lors de cette vente, il fallut faire l'acquisition d'une corde pour ramener l'animal à La Touche⁶⁵. Deux cochons, achetés à Clisson pour 56 sous et 39 sous furent conduits à La Touche par un habitant de Getigné qui reçut 2 sous 8 deniers pour le dérangement, et l'on acheta aussi du son, de l'avoine et d'autres nourritures pour leur alimentation⁶⁶. De façon plus surprenante, il n'est pas fait mention de l'acquisition de chevaux, la plupart des dépenses concernant ces animaux étant dues au receveur lui-même. Ces dépenses furent effectuées au cours des divers déplacements qu'il fit pour son maître ; une allocation lui était versée pour couvrir ses dépenses liées à ses repas et à son hébergement ainsi qu'à celui de son cheval. De la sorte, le 23 septembre 1507 à Bouin, il fallut remplacer un fer manquant pour un coût de 10 deniers⁶⁷. Le seigneur de La Touche faisant fréquemment des allers-retours à dos de cheval entre La Touche et Nantes, il est certain qu'existaient aussi des comptes domestiques séparés où étaient notées ses dépenses, peut-être par un maître d'hôtel ou un secrétaire, mais il n'en est pas fait mention dans les documents conservés, bien que le receveur ait versé 12 deniers à Vincent Escoumard, maréchal-ferrand, pour un onguent destiné au « malier » (c'est-à-dire le cheval portant la malle) du seigneur⁶⁸.

On achetait aussi parfois des épices auprès d'un apothicaire local, denrées coûteuses comprenant du safran, du « codiguar » et du « cytounar⁶⁹ ». On consommait aussi des blocs de sucre ainsi que diverses denrées enrobées de sucre (dragées)⁷⁰ et, de temps à autre, on s'offrait quelques oranges – six pour 6 deniers – ou une livre de raisins,

65. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 69 v°, « 1 vache grant achapté en la presence de mons du mestaier de Jehan Berthelot, 4 l. 4 s. [...] pour une corde pour mener lad. vache a la Tousche, 4 d. », 30 août 1507.

66. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 67, 29 juillet 1507.

67. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 71 v°.

68. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 51, 27 janvier 1506.

69. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 65 r°, 77 v°. Nous n'avons pas identifié le « codiguar » et le « cytounar », mais ils étaient également vendus dans de petites boîtes ou de petits récipients (« cassetie ») au prix assez cher de 5 sous (f° 65).

70. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 73.

coûtant aussi 6 deniers, achetés le 27 février 1506⁷¹. On faisait pousser des choux, des poireaux et des fèves dans le jardin, mais, en une occasion, M^{me} de Sesmaisons fit parvenir à La Touche des petits pois destinés à accompagner un gigot de mouton acheté auprès d'un boucher local, André Caillaud, fournisseur habituel de la maisonnée. Il est probable que les lapereaux expédiés par M^{me} de La Touche au seigneur du Grant Bois, à Nantes, en mai 1507, avaient été capturés à La Touche, et le 1^{er} août de la même année, Grant-Bois reçut un nouveau lot de lapins. Le sel venait de salines de Noirmoutier et des environs de Bouin, appartenant en propre au seigneur, tandis que la petite saunerie construite au Breffe (l'une des métairies du domaine ?) servait probablement à fumer poisson et viandes⁷². Les céréales classiques (froment, seigle, avoine) que l'on faisait pousser dans les métairies seigneuriales ou que fournissaient les rentes en blé semblent avoir largement suffi à nourrir les habitants du domaine, bien qu'il soit fait mention de cinq « charges » de millet (« *milz* ») achetées pour 25 sous à Montbert en octobre 1507⁷³. Robin du « Chrees » et ses enfants reçurent des gages pour huit jours de travail à la Touche, consacrés à la plantation de lin, pour dix jours « es taupes » et pour trois jours encore passés « a becher les Jardrins de la Rixmere » à la fin du même mois⁷⁴.

Il semble également que la maisonnée ait été entièrement auto-suffisante en ce qui concernait la boisson. Le domaine avait ses propres vignobles, et, en 1506, on retira 60 livres 7 sous 6 deniers de la vente de leurs vins. C'est seulement à l'occasion d'un séjour de François de La Touche chez son frère à Nantes que l'on acheta du vin en provenance d'une autre région (« deux potz d'Orleans »). François était venu à Nantes pour les obsèques de M^{me} de la Desnerie, et les deux frères reçurent à souper le sénéchal de Nantes et d'autres invités, dont un officier de la maison de la reine Anne, hauts personnages qu'ils cherchaient manifestement à impressionner avec un vin réputé⁷⁵.

Les comptes révèlent que François de La Touche et son épouse partageaient une grande partie de leur temps entre La Touche et Nantes, rendant de temps à autre visite à d'autres parents et amis à La Garnache et autres lieux. Il leur arrivait, de

71. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 53.

72. *Ibid.*, 1 E 747, fol.42, « Pour la faczon de la cuysine de Breffe : Item dit led. Templier avoir baillé a mondsgr le boays d'une maison prest a joindre que led. Templier avoit achaté de Jullien Micheau demourant ou village de Ruchier pour en faire une saulnerie au pont de la Tousche laquelle mondit sgr a fait mener au Breffe pour faire une petite saulnerie et fut le marche dud. Boays entre led. Templier et led. Micheau pour la somme de 115 s. t. ».

73. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 72 r^o.

74. *Ibid.*, 1 E 747. L'entrée prête à confusion, car ils passèrent aussi quatre jours à faire des « fagotz », le total des jours travaillés étant donc de vingt-cinq, alors qu'ils furent rétribués pour quinze journées au tarif de 1 sou par jour. Les enfants étaient-ils moins payés que les adultes ?

75. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 77 v^o. Parmi ceux-ci « l'escuyer Malestroyt, le seigneur du Boys Riou, ung officier de la Royne, [le seigneur de] Sesmesons et leurs serviteurs ».

temps à autre, d'ordonner à certains de leurs domestiques de les rejoindre à Nantes. D'autres, au contraire, paraissent de pas avoir quitté la Touche. C'est ainsi le cas de Marie et Nicolle, chambrières, de « Jules fruttiers monsr. » et de Normendelle, probablement femme de chambre de la dame de La Touche, à laquelle on donna des chaussures et des vêtements⁷⁶. On employait aussi des bonnes d'enfants, chargées de veiller sur les enfants de la maisonnée et ceux des visiteurs de passage⁷⁷, les enfants se voyant parfois donner l'ordre de rejoindre leurs parents à Nantes. Jean Templier, le receveur, accompagné de la bonne, d'une autre femme, dame Margarite et d'au moins deux valets, emmena l'un de ces enfants, Jean, au pèlerinage, localement réputé, de Saint-Fiacre-sur-Maine⁷⁸. Puis, il l'emmena à Nantes, où ils visitaient des sanctuaires et le couvent des Carmes, y achetant des cierges, des images de cire, et y faisant des offrandes devant des statues de Saint-Cler⁷⁹ et Saint-Louis. On faisait aussi des offrandes aux saints lorsque des membres de la famille étaient malades, comme le fut M^{me} de La Touche après la naissance de l'un de ses enfants au début de 1508⁸⁰. Le médecin de famille était un apothicaire du nom de Bertrand Geslin qui lui administra diverses potions le 4 février⁸¹. L'une de ses filles, Marguerite fut aussi soignée par lui lors d'une maladie⁸².

Les comptes nous donnent aussi un nombre assez modeste d'informations sur les tissus achetés en diverses occasions et sur les pièces de vêtement. Ainsi, lorsque le jeune Jean de La Touche fut conduit à Nantes, on lui acheta un nouveau bonnet⁸³. Le 22 juillet 1507, on acheta, à la foire de Geneston, quatre « aulnes de drap » « pour faire une robe a Normendelle », pour le prix de 24 sous⁸⁴. Le plus gros achat de drap qui soit mentionné est celui de 16 aulnes de « drogue », drap ordinairement appelé « droguet », 9 aulnes supplémentaires étant achetées, pour le prix de 6 sous l'aulne, le tout étant utilisé par Jean Chesneau, « tapicier » à Clisson, « pour fere des haucquetons pour meplir sur les brigandines », soit, probablement, pour façonner une doublure rembourrée destinée à ces pièces d'armure standard⁸⁵. On acheta aussi une

76. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 51, 56, 76 (Marie), 65 (Nicolle), 66 (Julien), 66, 72, 76 (Normendelle).

77. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 39, 68 v° (nourice).

78. L'église médiévale de Saint-Hilaire fut brûlée en 1794 et remplacée par un impressionnant édifice de style romano-byzantin (*Le Patrimoine des communes...*, op. cit., t. II, p. 1378). Sur les pèlerins de Saint-Fiacre, voir CINTRÉ, René, *Les Marches de Bretagne...*, op. cit., p. 77, 176.

79. Saint Clair, considéré alors comme le premier évêque apostolique de Nantes.

80. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 747, fol.78.

81. *Ibid.*, 1 E 747, fol. ° 39 v° et fol. 79.

82. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 42, 51.

83. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 68 v°-69.

84. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 66.

85. *Ibid.*, 1 E 747, fol. ° 67 v°, 69. Droguet : « étoffe grossière de laine ou généralement de serge moitié fil et moitié laine, formant une sorte de drap mince et étroit » (<https://dvlf.uchicago.edu/mot/droguet> consulted 30 octobre 2018).

petite quantité d'étoffe à Saint-Lunaire⁸⁶ « pour faire des chaussez a la petite fille de monsr », mais, une fois terminées, ces chaussez ne revinrent pas à plus de 3 sous, tandis qu'une demi-aulne de blanchet, utilisé lui aussi « pour faire des chaussez es enffans de la Touche » ne coûta que 5 sous⁸⁷. Une pièce de trois quarts d'aulne de « blanche de Paris » achetée à Nantes et presque certainement destinée à la confection de chaussez pour adulte, était cependant plus onéreuse – 25 sous – et vraisemblablement de meilleure qualité, ce qui était aussi le cas de deux quarts d'aulne de « myguture », tissu multicolore et peut-être brodé, « pour faire ung pourpoint » revenant à 35 sous⁸⁸. Parmi les autres tissus de couleur, on note l'achat de 6 aulnes de « drap pers », de couleur bleu foncé, tissu une fois encore destiné à Normendelle, et d'une aulne de vert pour faire une couverture de bers pour la Tousche pour l'enfant de mademoiselle », cette couverture étant destinée au berceau du bébé⁸⁹. Il est possible que l'on se soit servi du lin que l'on faisait pousser sur le domaine pour faire des vêtements ou des sacs à usage domestique⁹⁰. Mais les comptes ne révèlent aucun achat destiné à la garde-robe du seigneur de La Touche ou à celle de sa femme ; de tels achats étant sans doute enregistrés dans des comptes séparés.

Lorsque le seigneur et la dame de La Touche ne résidaient pas dans leur domaine, d'autres membres de leur famille, des amis proches ou des domestiques y étaient parfois hébergés. Selon une curieuse entrée datée de 1507, dont, en l'absence de détails, le sens profond du drame domestique sous-jacent nous échappe totalement, un certain Collin Georget, qui était probablement un domestique de la maisonnée, se vit ordonner par son maître de rester à La Touche « apres que l'enqueste fut faicte par monsr. le seneschal de Nantes et devant le temps que Marguerite fut malade a la Tousche et que les enffens de la Berriere furent emenez a la Tousche devant temps que madamme de la Berriere estoit a Saint Jaques »⁹¹. Parmi les autres dépenses, on note le paiement de 3 sous versés à trois hommes pour « planter des febez au jardin de la Tousche » en janvier 1506, 20 sous pour couper du bois de chauffage et faire des fagots, et 4 sous 8 deniers versés à Caillaud pour qu'il se rende à La Rocheservière afin d'acheter des poulets lors de la maladie de Marguerite, etc.⁹²

86. Il n'existe pas de Saint-Lunaire dans le pays de Nantes. Il doit s'agir de Saint-Lumine-de-Coutais ou Saint-Lumine-de-Clisson : à noter que cette dernière commune jouxte Saint-Hilaire-de-Clisson, d'où, peut-être, une confusion euphonique.

87. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 73 v°, 77 v°.

88. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 79 v°. Aucun des dictionnaires en ligne consultés ne nous a donné de définition de « myguture/myquture ».

89. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 76, 77 v°. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française* donne « bers, terme provincial, berceau » (<https://dvlf.uchicago.edu/mot/bers> consulté 30 octobre 2108).

90. Ci-dessus p. 212 et note 74 et ci-dessous p. 216 et note 100.

91. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 747, fol. 42.

92. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 50. Les dépenses quotidiennes détaillées de la période allant du 8 janvier 1506 au 11 février 1508 sont reportées dans les folios 50-80.

Il est fait mention, au titre des petites dépenses effectuées de façon régulière, des 10 sous de Bretagne versés annuellement aux « fabricqueurs » et « procureurs » de l'église paroissiale de La Limouzinière « pour l'enfeu de la Tousche⁹³ ». Mais plus importante pour l'étude de La Touche elle-même est la preuve de dépenses importantes effectuées en 1506 pour la construction ou la remise en état de la chapelle. Un tailleur de pierre (« perreur ») du nom d'Olivier Gaultier et quatre ouvriers furent employés à cet effet entre novembre 1505 et le 16 septembre 1506 pour « tirer la pierre au grant jardrin de la Tousche », tandis que « Maistre Jehan, faiseur de Imaiges » et son assistant (« varlet ») vinrent de Blain à la Touche, le 17 février 1506, sur ordre de « mons. du Grant Boays »⁹⁴ et y demeurèrent jusqu'au mois de novembre de la même année « pour faire les imaiges de la chappelle ». Ces figures furent, par la suite, peintes par « Guillaume, paintre » et comprenaient « Nostre Dame de Pitié, la Magdellaine, Saint Christoffe et Saint Glaude ». Une statue de sainte Catherine fut aussi peinte pour la chapelle de Sainte-Catherine, « prez le pont James », pour la somme de 25 sous⁹⁵. Le 9 juillet 1507, Guillaume reçut un nouveau paiement, correspondant à son travail de décoration du sanctuaire de l'église de Montbert⁹⁶.

Parmi les autres dépenses de faible importance relevant de l'entretien du domaine et des réparations et améliorations qui lui furent apportées en 1507, on note l'achat de quatre *sommiers* (charges) de chaux « pour abiller le portal [c'est-à-dire le logis-porche] et les aultres mesons de la Tousche » en avril. En juin de la même année, on dépensa 15 sous pour l'installation de fenêtres dans la salle, et en juillet des réparations apportées au toit du « portal » et de la salle occupèrent Jean Le Breton de Bourgneuf pendant neuf jours, son salaire journalier étant de 2 sous 6 deniers⁹⁷. En octobre, il semble que l'on ait entrepris des travaux plus importants, afin d'aménager une sorte de réserve (« taudiz »)⁹⁸, le charpentier effectuant ces travaux faisant aussi « chevrons de la chambre du sur la cave qu'ailleurs es aultres chambres de la Tousche et au Breff pour faire lad. cuisine », un maçon du nom de

93. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 40. 30 sous de Bretagne pour les années 1505-1507 furent ainsi versés. L'église romane de La Limouzinière fut détruite par le feu en 1794 sur les instructions du général Duquesnoy. Plusieurs fragments de murs furent incorporés dans l'église actuelle, reconstruite à partir de 1808 (*Le Patrimoine des communes...*, *op cit.*, t. II, p. 1217).

94. Jacques de La Touche, seigneur du Grand-Bois, frère cadet de François, qui, manifestement supervisa la plupart des travaux à La Touche.

95. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 747, fol. 63 v°.

96. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 40 v°-41 v° pour tous les détails sur la chapelle. Au cours des travaux on fit référence, en une occasion à « Mons. de La Touche », vivant à La Garnache (Vendée). Rien n'est conservé de l'église romane de Montbert, canton d'Aigrefeuille-sur-Maine.

97. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 57 v° (chaux), 63 v° (vitraux), 65 v° (toiture).

98. « petit logement en mauvais état » « habitation misérable, souvent exigüe, dépourvue de confort et d'hygiène » (<http://dvlf.uchicagoedu/mot/taudis> consulté le 30 octobre 2018).

Perrot Sorin passant trente et un jours « a couvrir les mesons de la Tousche⁹⁹ ». En novembre, Sorin et un autre maçon élevèrent un mur de briques destiné à séparer le poulailler (« poullaigleue ») du potager.

Au cours de la période correspondant à ces comptes, il est aussi fait mention de la grange, de greniers, du moulin à eau sur la Logne, moulin qui avait besoin d'une nouvelle meule et des moulins à vent de La Touche, où les jardins et les vignes faisaient l'objet d'une attention soutenue. On y fait également état de la construction d'une petite saunerie au Breffe et mention de la « saintine » du seigneur, c'est-à-dire d'une petite barque mouillée sur l'étang de Chantemerle et qui servait probablement à pêcher des poissons d'eau douce pour la maisonnée ou peut-être aussi à se distraire¹⁰⁰. Tout témoigne des efforts visant à accroître le confort de La Touche et à faire de celui-ci le centre d'un petit domaine rural fournissant à ceux qui y résidaient l'essentiel de ce dont ils avaient besoin. Mais ceci avait naturellement un coût : le total des dépenses recensées par les comptes est de 1 933 livres 8 sous 9 deniers, soit 500 livres de plus que les recettes effectuées au cours de la même période¹⁰¹.

Il serait sans aucun doute imprudent de tirer trop de conclusions d'un compte isolé (certains détails des dépenses quotidiennes du seigneur de La Touche sont conservés pour l'année 1523, mais les autres données financières concernant les années antérieures sont peu nombreuses)¹⁰². Mais l'image que nous donne ce compte des années 1504-1508 de la vie à La Touche au début du xvi^e siècle donne à penser que le domaine constituait un centre d'activité important et un lieu auquel le seigneur était sentimentalement attaché. Bien qu'il eût, à cette époque, d'autres engagements et intérêts qui l'emmenaient souvent loin de La Touche, la présence de ses ancêtres dans le tombeau de famille à La Limouzinière lui rappelait ses racines, la construction et la décoration de la chapelle de La Touche marquant sans conteste une étape importante de l'affirmation de la seigneurie. Ceci indique peut-être un développement plus général du site avant la reconstruction d'ensemble du milieu du xvi^e siècle¹⁰³.

99. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 747, fol. 72 v^o-73 v^o.

100. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 29 (grange), 31 v^o (moulin à eau, aussi fol. 57), 4 (cuisine du Breffe, dont des dépenses de 115 sous tournois pour la charpente d'« une maison prest a joindre [...] pour faire une petite saunerie », charpente qui avait été transportée sur le site), 50 (planter des « febves » au jardin), fol. 57 v^o (vignes), 52 (gaignerie), 56 v^o (moulins à vent), 74 (greniers), 74 (planter du lin), 77 (saintine) 78 v^o-79 (une meulle pour le moulin à eau, et autres choses).

101. *Ibid.*, 1 E 747, fol. 43.

102. Aussi *ibid.*, 1 E 747, un bifolium de papier, « Pour mons. de La Touche », pour la période de janvier à septembre 1523.

103. On connaissait déjà l'existence de la chapelle grâce à la mention d'un mariage qui y fut célébré en 1670 (*ibid.*, E 3461).

*De l'obscurité provinciale à Versailles :
La Touche et ses propriétaires après 1520*

À la mort de François de La Touche, au cours de l'hiver 1511-1512, il semble que, pour sa succession, l'on ait à nouveau appliqué la coutume poitevine, son frère cadet Jacques, « seigneur de Grant Boys », héritant de La Touche¹⁰⁴. En 1520, toutefois, son neveu Renaud était majeur¹⁰⁵. Le 22 novembre 1522, fut établi un contrat de mariage avec la marquise de Goulaine¹⁰⁶. La mort, en 1529, de Pierre de Penhoët, oncle maternel dépourvu d'héritiers en ligne directe, augmenta de façon considérable ses biens fonciers, Renaud se trouvant désormais propriétaire des importantes seigneuries de Coëtfrec, Kerimel et Kerandraou, dans le Trégor, domaines rapportant bien plus de 2 000 livres par an¹⁰⁷. Par son second mariage, en janvier 1548, avec Françoise de Rochechouart, Renaud acquit également des intérêts dans le Limousin¹⁰⁸. Au cours des années suivantes, diverses opérations furent mises en oeuvre, de petites parcelles du Grand Bois, appartenant à la famille depuis la fin du xiv^e siècle, étant vendues, bien que le titre ait été conservé¹⁰⁹. Mais en mars 1557, pour le récompenser de ses loyaux services, Henri II rehaussa le statut social de Renaud en faisant une châtellenie de La Touche et en donnant à Renaud le droit de bâtir un château et « décorer de douves, pontz-leviz, carneaux [créneaux] et marchecoulyls pour la decoracion dud. Lieu », tout en lui octroyant un certain nombre d'importants droits seigneuriaux, comprenant des « fourches patibulaires à quatre postz », c'est-à-dire le droit d'exercer la haute justice, la tenue, tous les mardis, d'un marché à La Limouzinière, et de quatre foires annuelles¹¹⁰. Les terres attachées à cette nouvelle châtellenie étaient réparties entre diverses

104. *Ibid.*, 1 E 746, 12 février 1512, donation de la ferme du rachat du Grand-Bois à Jacques de La Touche et « tous et chacun lesd. droiz [...] par le deces [...] de deffunct Francoys de La Touche [...] escuyer, seigneur dudit lieu, frere ayné de Jacques », par François de Volvire, baron de Ruffec, seigneur de La Rocheservière.

105. *Ibid.*, B 1865, aveu au roi pour divers fermages tenus à Saint-Lumine [-de-Clisson], plutôt qu'à Saint-Lumine-de-Coutais (les deux en Loire-Atlantique).

106. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries...*, *op. cit.* t. III, p. 418.

107. Jean de Penhoët, seigneur de Coëtfrec et Kerimel, avait reconnu un revenu de 2 000 livres en 1481 (NASSIET, Michel, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Tréguier en 1481 », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXVI, 1998, n° 4617). Cf. Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 3283 où Renaud agit en tant que seigneur de Kerimel (1545) ; un fragment des comptes de cette seigneurie, pour l'année 1549, est conservé dans Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 746.

108. Arch. nat., 273 AP 98, 28 janvier 1548, contrat de mariage (cf. HUART, Suzanne d', *Archives Rohan-Bouillon*, Paris, Imprimerie nationale, 1970, p. 83).

109. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 746, pour diverses transactions à propos du Grand Bois avec M. Clemens de Thevineau, paroissien de Saint-Colomban, 1554-1556.

110. *Ibid.*, B 54, fol. 160-161 ; cf. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries...*, *op. cit.*, t. III, p. 419-420.

paroisses. En dépit de cette élévation, la correspondance de Renaud avec le duc d'Étampes, gouverneur de la province, correspondance datée de 1557 et 1560, est curieusement accompagnée de la formule, quelque peu obséquieuse, « De vostre maison de la Tousche¹¹¹ ».

Renaud mourut avant le mois d'août 1566 et sa fille unique, Claude (ou Claudine) rendit le premier aveu qui soit conservé pour La Touche à Albert de Gondi, baron de Retz, en tant que seigneur de la Bénâte¹¹². Bien que cet aveu soit conventionnel dans sa forme, il livre un certain nombre de renseignements sur l'ample remodelage du château qui eut lieu au cours du XVI^e siècle. Il souligne l'étendue des droits et privilèges seigneuriaux en faisant référence aux « domaine, chasteau et manoir dudit lieu de la Tousche, contenant en maisons, cours, courtils, jardins, vergiers, fuyes, columbier, dix charruyées de terre ou environ, le tout closé et fermé de murailles ». Les mentions du « boys ancien joignant ledit chasteau », bois qui s'étendait sur plus de 6 « charruyées de terre », de la « garenne de Hiron » (1 journal), et des « boys anciens appellés le Rocquet » (4 charruyées), correspondant sans doute aux bois du Haut et du Bas-Rocquet, encore visibles aujourd'hui à 2 ou 3 kilomètres à l'est de La Touche montrent que le château se dressait au milieu d'une campagne soigneusement organisée, mais dont ne subsistent aujourd'hui que quelques vestiges. D'autres terres arables, des pâtures et des landes attachées à la seigneurie s'étendaient sur sept paroisses et comprenaient au moins huit métairies et deux moulins à La Limouzinière, deux métairies à Saint-Jean-de-Corcoué et des complants à Saint-Philibert-de-Grand-lieu.

Par le mariage de Claude/Claudine à Claude de Saint-Amadour, seigneur de Thouaré, puis par celui de leur fille unique Philipette, d'abord à Jean de Rieux, seigneur d'Assérac, puis à Charles de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, La Touche était passée, au début du XVII^e siècle, aux mains de la grande noblesse de cour¹¹³. Les seigneurs résidaient encore de temps à autre à La Touche, un grand moment de l'histoire du site étant la visite du futur Henri IV et de ses troupes le 3 octobre 1588, alors qu'ils s'apprêtaient à attaquer Machecoul¹¹⁴. Mais, après 1600, les terres de la

111. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. III, col. 1194-1195 et 1261 ; les lettres concernent la défense de la côte du pays de Retz ; on peut penser que Renaud veut dire que le duc pourrait utiliser La Touche à sa guise.

112. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 489, 13 août 1566. La veuve de Renaud, Françoise de Rochechouart, dame douairière de La Touche, était toujours active le 20 septembre 1598, où on la voit agir en tant que marraine de Françoise, fille de Louis de La Touche, seigneur de la Sauzais. (Arch. Mun. Nantes, GG 1, paroisse Notre-Dame, 1585-1633).

113. Cf. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries...*, op. cit. t. III, p. 418. En 1598, Charles de Bretagne rendit un aveu pour La Touche de la part de son épouse Philipette (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 519) et, le 3 juillet 1604, après le décès de celle-ci, il mit en fermage « des maisons nobles du Grand Boys » (*ibid.*, I E 746).

114. BOUTIN, Émile, *Châteaux et manoirs en Pays de Retz. Les gens et les gestes*, Laval-Nantes, Siloë, 1995, p. 366.

seigneurie furent de plus en plus souvent mises en fermage, et, bien que des agents du seigneur aient continué d'habiter le château¹¹⁵, ce dernier semble avoir été en partie démantelé, une tour étant partiellement démolie en 1622¹¹⁶. Un aveu de 1622, bien que plus prolix que celui de 1566, reprend, pour l'essentiel, les mêmes informations et donne à penser qu'aucun changement ou ajout majeur ne fut apporté au domaine dans le but de l'améliorer¹¹⁷. On sait que la chapelle manoriale fut utilisée de temps à autre pour des mariages, et ce jusqu'en 1670¹¹⁸, que le rendement du domaine était contrôlé et que des investissements, sous forme de réparations, étaient faits de temps à autre, comme par exemple en 1701, lorsque l'on dépensa 1 450 livres pour un contrat de réparations « faites à la terre de la Tousche¹¹⁹ ».

En 1713, Armand de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus, essaya de vendre La Touche, tentative qui fut contrée par des membres de la famille, utilisant le « retrait lignager¹²⁰ ». Le domaine passa par la suite à Charles de Rohan, prince de Soubise, qui mourut le 4 juillet 1787, puis à son gendre Henri-Louis de Rohan, prince de Guéméné¹²¹, avant d'être saisi et vendu comme « bien national » en 1795¹²². Le domaine fut à nouveau vendu en 1819 pour la somme de 245 000 francs¹²³. Le château fut, par la suite, de plus en plus négligé, l'utilisation d'une grande partie des bâtiments pour des usages agricoles aux XIX^e et XX^e siècles et la construction de structures ancillaires causant d'immenses dommages à un édifice historique beaucoup plus vaste et beaucoup plus impressionnant que les maigres restes qui en subsistent, comme en témoignent les éléments remarquables que sont la galerie et les arcades.

La Touche : le porche

Dans nos propres travaux, nous avons largement suivi la pratique, répandue aujourd'hui, consistant à appeler « logis-porches » ces portails d'entrée. Les indices montrant que ces structures furent utilisées comme résidences sont rares. La plupart de ces édifices servaient plutôt à mettre en exergue le pouvoir, le prestige et la richesse

115. Un contrat à titre de complant, consenti par l'agent des affaires de Claude de Bretagne « estant de presant au chasteau de la Tousche » fut établi le 29 avril 1625 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 746). On trouvera aussi aux Arch. nat., 273 AP 98, divers documents concernant la gestion du domaine entre 1612 et 1785.

116. BOUTIN, Émile, *Châteaux et manoirs...*, *op. cit.*, p. 366 note.

117. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 715, gros registre en papier ; cf. GUILLOTIN DE CORSON, abbé, *Les grandes seigneuries...*, *op. cit.* t. III, p. 419-420.

118. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 3461.

119. *Ibid.*, 1 E 746, 20 décembre 1701.

120. *Ibid.*, E 519.

121. Arch. Nat., 273 AP 98 et HUART, Suzanne d', *Archives Rohan-Bouillon...*, *op. cit.*, tableau généalogique I.

122. BOUTIN, Émile, *Châteaux et manoirs...*, *op. cit.*, p. 366.

123. *Id.*, *ibid.* p 366.



Figure 4 – La Limouzinière, La Touche, façade extérieure, 20 septembre 1992 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 40 Fi 08255)

On notera la présence de la porte cochère et, au-delà, de la porte piétonne, aujourd'hui murée. Les fenêtres de l'étage montrent une certaine hiérarchie, le décor de la fenêtre de droite étant plus élaboré et traduisant un statut plus élevé. On observera que, de ce côté, n'existe aucun aménagement destiné à une porte piétonne. Comme du côté extérieur, le décor des fenêtres témoigne d'une différence de statut.



Figure 5 – La Limouzinière, La Touche, façade intérieure, 22 juillet 2014 (cl. Nathalie Faucond)
 Les vestiges de la tour donnent à penser qu'elle date du début du xv^e siècle, date qui est probablement aussi celle de la galerie, dont la partie supérieure n'a pas été conservée.

de la famille et à monumentaliser l'entrée de la cour. Ces structures se rencontrent fréquemment dans la région, mais seul un petit nombre paraît avoir été habitable.

Parmi ceux que nous avons étudiés en Bretagne, citons Les Fossés en Plélan-le-Petit (Côtes-d'Armor)¹²⁴, Le Plessis Beaucé (La Chapelle-des-Fougeretz, Ille-et-Vilaine)¹²⁵, La Grand'Cour (Taden, Côtes-d'Armor)¹²⁶ et Kerandraou (Troguéry, Côtes-d'Armor)¹²⁷. Le porche de Mezédern (Plougonven, Finistère) témoigne du caractère impressionnant de ces structures¹²⁸. Il arrive fréquemment aussi qu'ils aient une fonction résidentielle¹²⁹.

La façade, d'orientation extérieure ouest-nord-ouest, est le premier élément que voit le visiteur arrivant sur le site (fig. 4). Elle se caractérise par une porte cochère centrale, avec arc brisé, chanfreiné. Au nord, la présence d'un linteau monolithique

124. JONES, Michael, MEIRION-JONES, Gwyn, GUIBAL, Frédéric, PILCHER, Jon, « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany. A provisional assessment », *The Antiquaries Journal*, t. LXIX, 1989, p. 84-86.

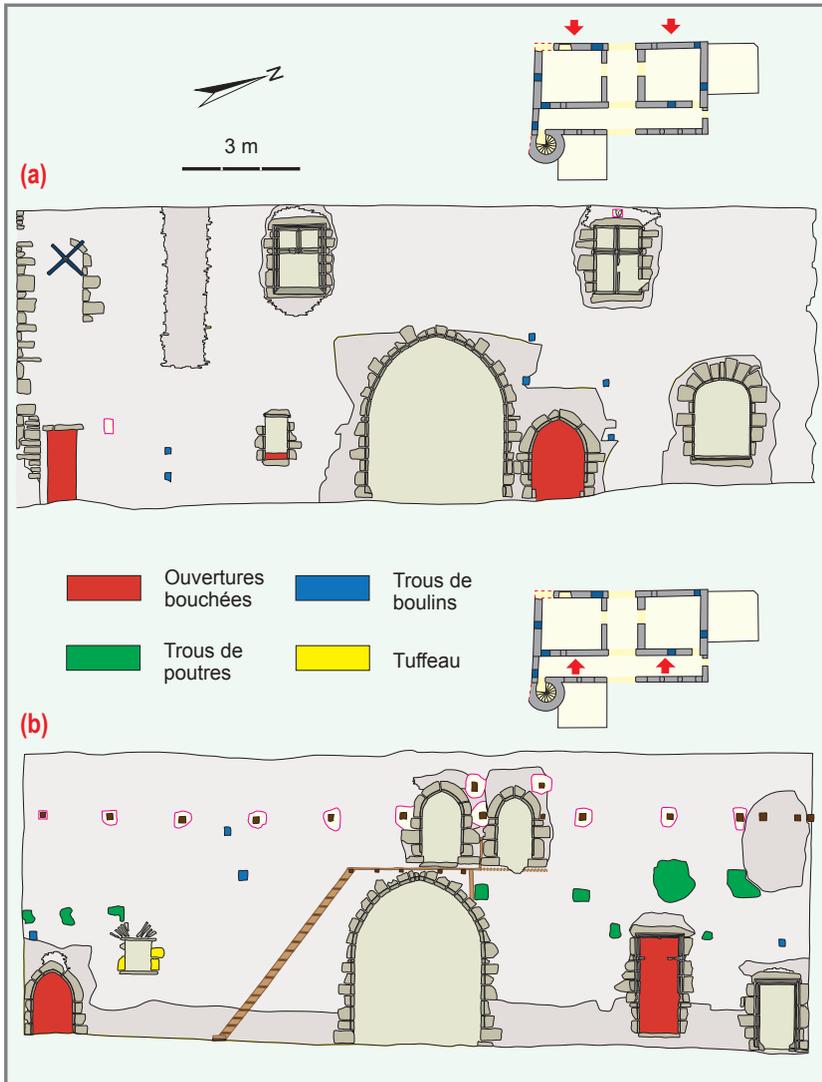
125. Nous n'avons pas réussi à dater le porche en pans de bois, mais, dans la résidence du fond de la cour, les grosses poutres ont fourni une date entre 1539 et 1546.

126. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « Le manoir de La Grand'Cour en Taden », *Le Pays de Dinan*, t. 11, 1991, p. 61-78. Depuis que nous avons publié cet article, M^{me} Evelyne Thoreux-Tourtellier a découvert un important aveu de 1552, qui donne bien plus d'informations sur les bâtiments de la Grand'Cour vers 1550 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, A 71).

127. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « Troguéry, Kerandraou. Un grand logis-porche de la fin du xiv^e siècle », *Monuments des Côtes-d'Armor. Le « Beau » Moyen Âge*. Congrès archéologique de France, 173^e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 157-174.

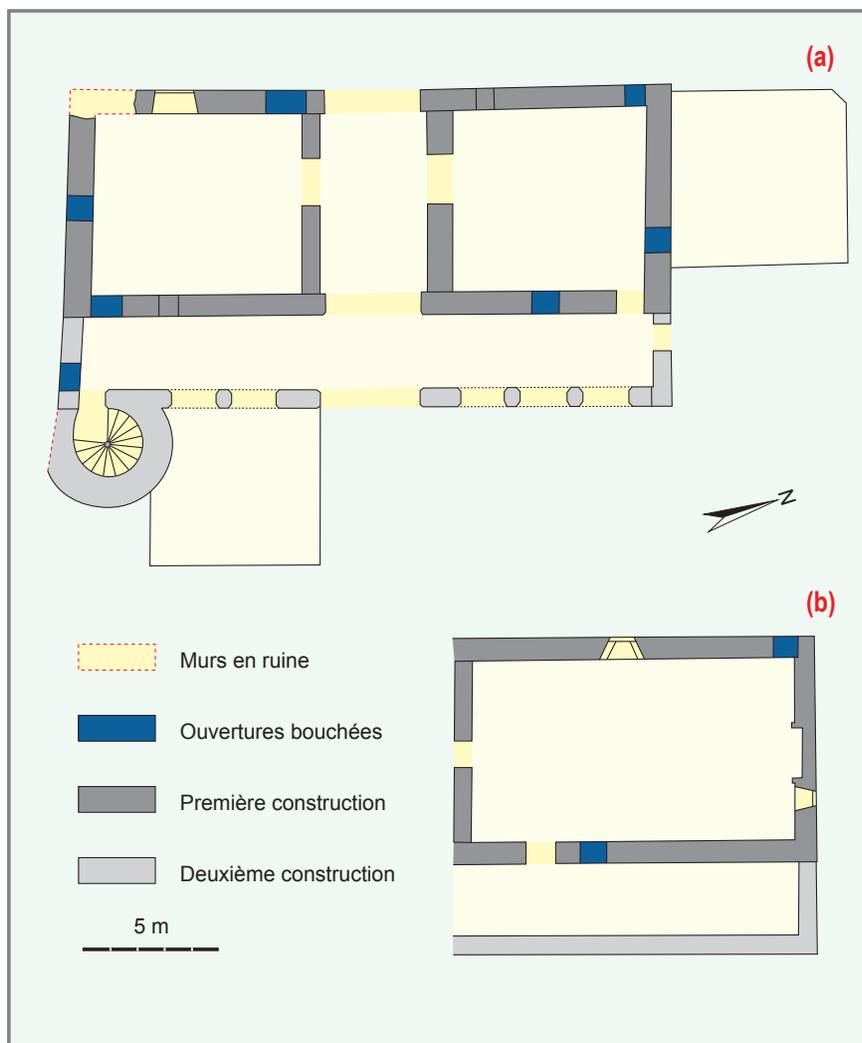
128. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « Mezédern en Plougonven, Finistère », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXX, 2002, p. 715-753.

129. Pour plus d'information voir MEIRION-JONES, Gwyn, *La demeure seigneuriale...*, *op. cit.*



Figures 6a et b – La Limouzière, La Touche, élévations : (a) de la façade est-sud-est ; (b) de la façade ouest-nord-ouest (dessin Gwyn Meirion-Jones et Don Shewan d'après le relevé de Marie-Ève Scheffer et Frédéric Pasquier, 1997)

On notera qu'à l'étage, les fenêtres ne s'ouvrent pas sur l'ensemble (a), et que, si l'on n'avait ainsi pas vue sur la cour, (b) deux portes s'ouvriraient sur cette dernière et donnaient accès aux deux chambres d'étage par l'intermédiaire d'un escalier extérieur. Ce dernier élément rappelait constamment au passant que l'étage était de statut élevé. Les appartements seigneuriaux se trouvaient à l'étage et chacun devait pouvoir s'en rendre compte.



Figures 7a et b – La Limouzinière, La Touche, plans : (a) rez-de-chaussée ; (b) premier étage (dessin Gwyn Meirion-Jones et Don Shewan d'après le relevé de Marie-Ève Scheffer et Frédéric Pasquier, 1997)

Bien que la plupart des ouvertures aient été murées lors de l'adaptation des lieux à un usage agricole, le plan est, pour l'essentiel, celui qui se présentait après l'ajout de la galerie au début du xv^e siècle.



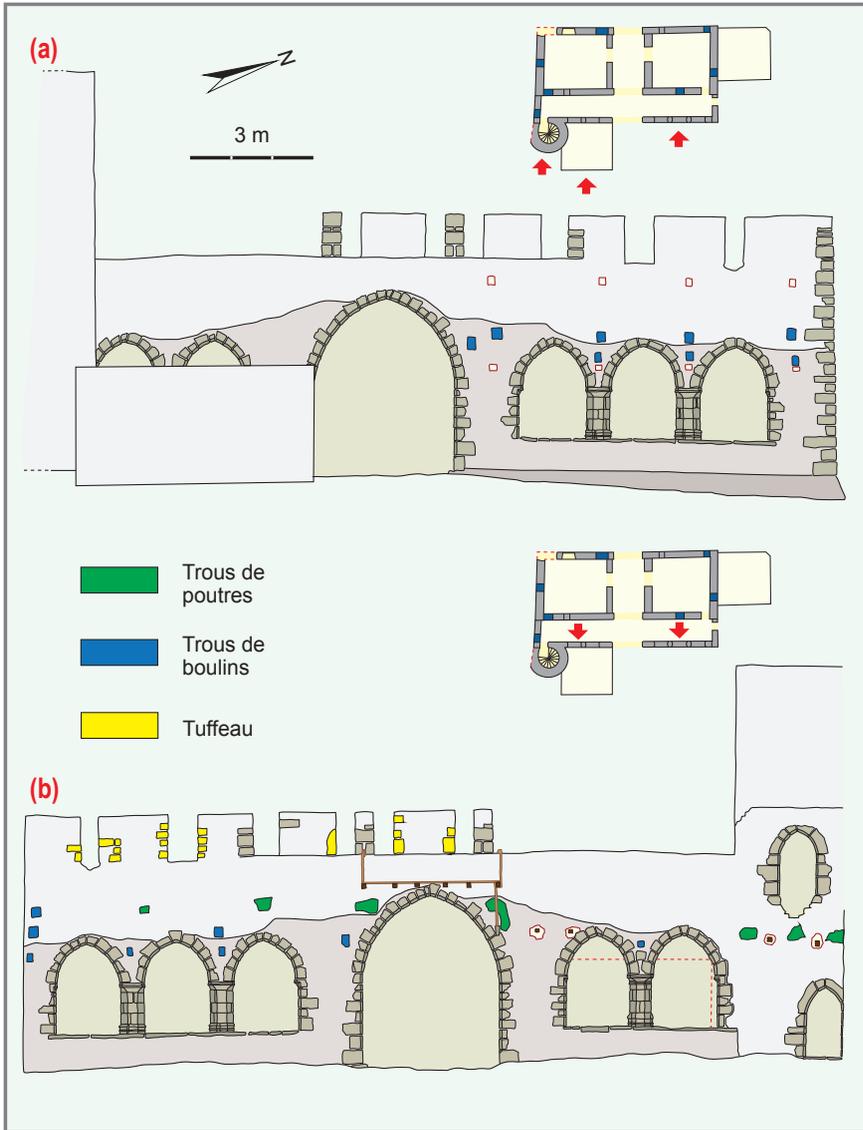
Figure 8 – La Limouzinière, La Touche, la galerie (façade externe), 20 septembre 1992 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 40 Fi 08268)

Les moulures et les piliers massifs, de section polygonale, s'accordent bien avec une date de construction du début du xv^e siècle.



Figure 10 – La Limouzinière, La Touche, les dépendances, vue de l'extérieur, 22 juillet 2014 (cl. Nathalie Faucond)

Il serait surprenant que cette structure n'incorpore pas d'éléments de maçonnerie médiévale, étant donné l'étendue des bâtiments que le plan cadastral place dans la cour.



Figures 9a et b – La Limouzinière, La Touche, élévations : (a) de la galerie (façade externe) ; (b) de la galerie (façade interne) (Dessin de Gwyn Meirion-Jones et Don Shewan d'après le relevé de Marie-Ève Scheffer et Frédéric Pasquier, 1997)

La partie supérieure a été démolie à une date inconnue.

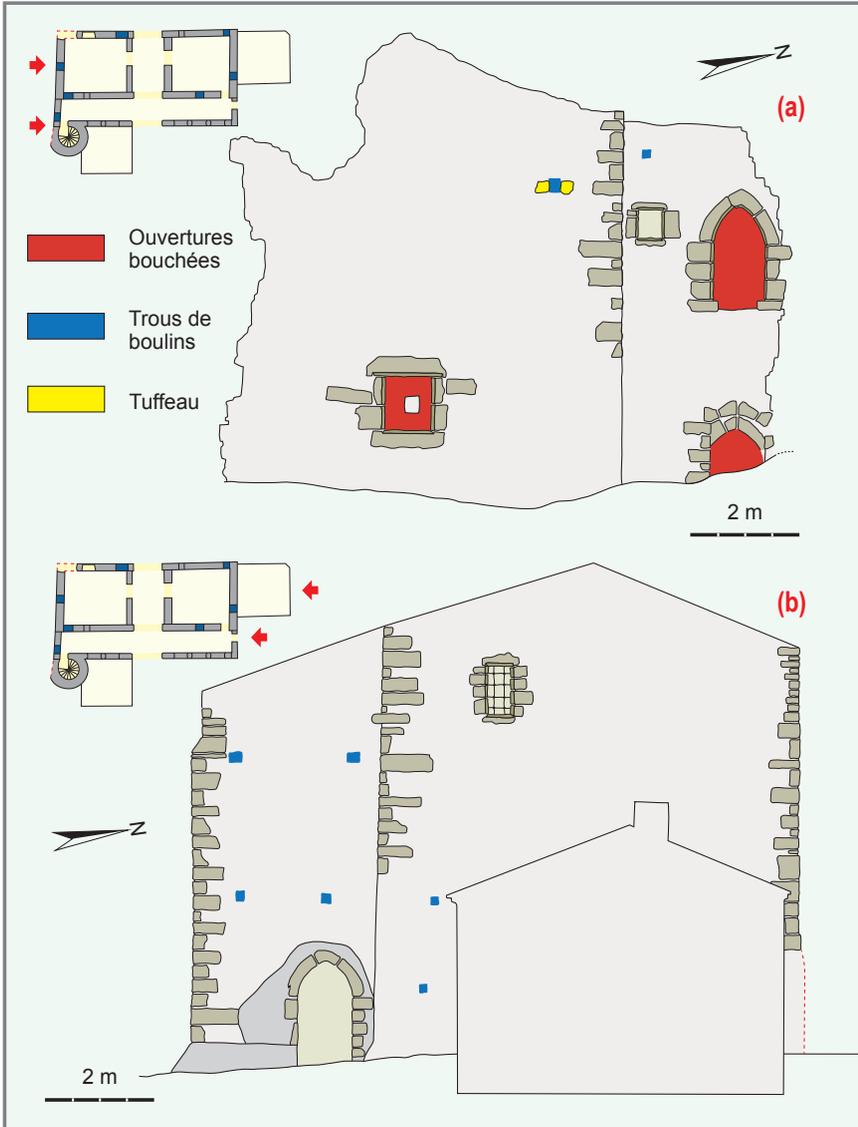


Figure 11a et b – La Limouzinière, La Touche, élévations : (a) du pignon sud-sud-ouest ; (b) du pignon nord-nord-est (dessin de Gwyn Meirion-Jones et Don Shewan d'après le relevé de Marie-Ève Scheffer et Frédéric Pasquier, 1997)

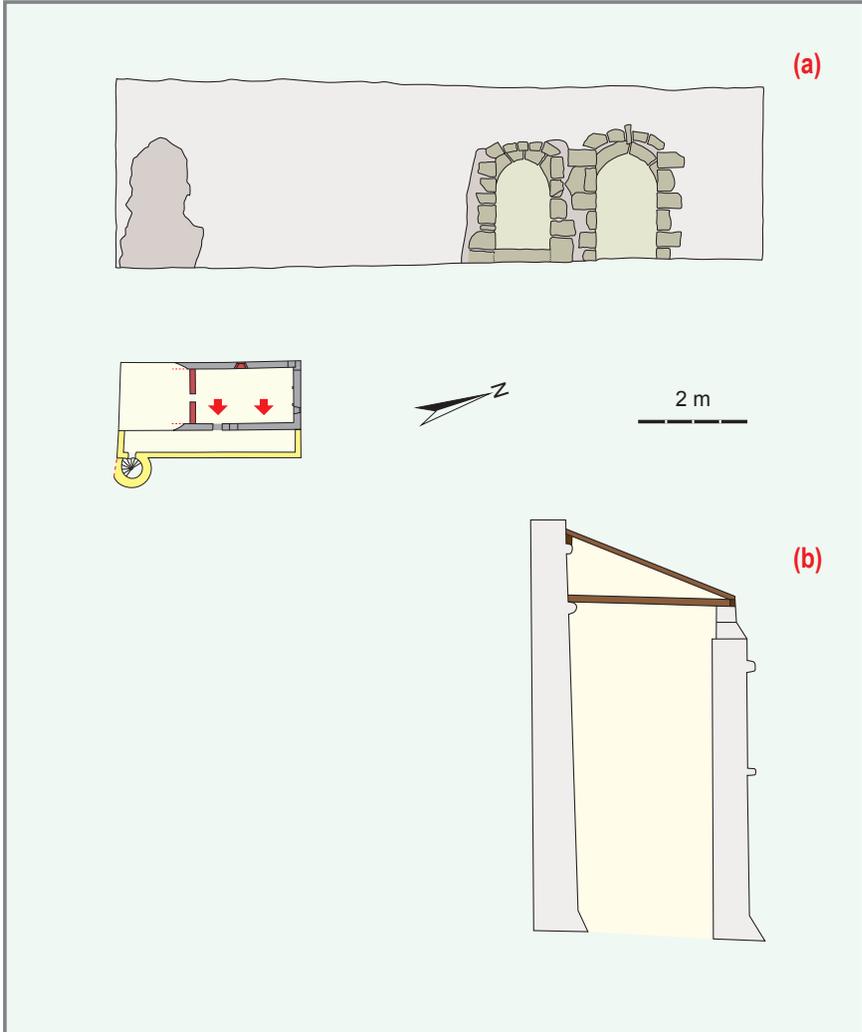


Figure 12a et b – La Limouzinière, La Touche : (a) élévation du mur est-sud-est (face interne, premier étage) ; (b) proposition de restitution du système de couverture de la galerie à la phase IV (dessin Gwyn Meirion-Jones et Don Shewan d'après le relevé de Marie-Ève Scheffer et Frédéric Pasquier, 1997)

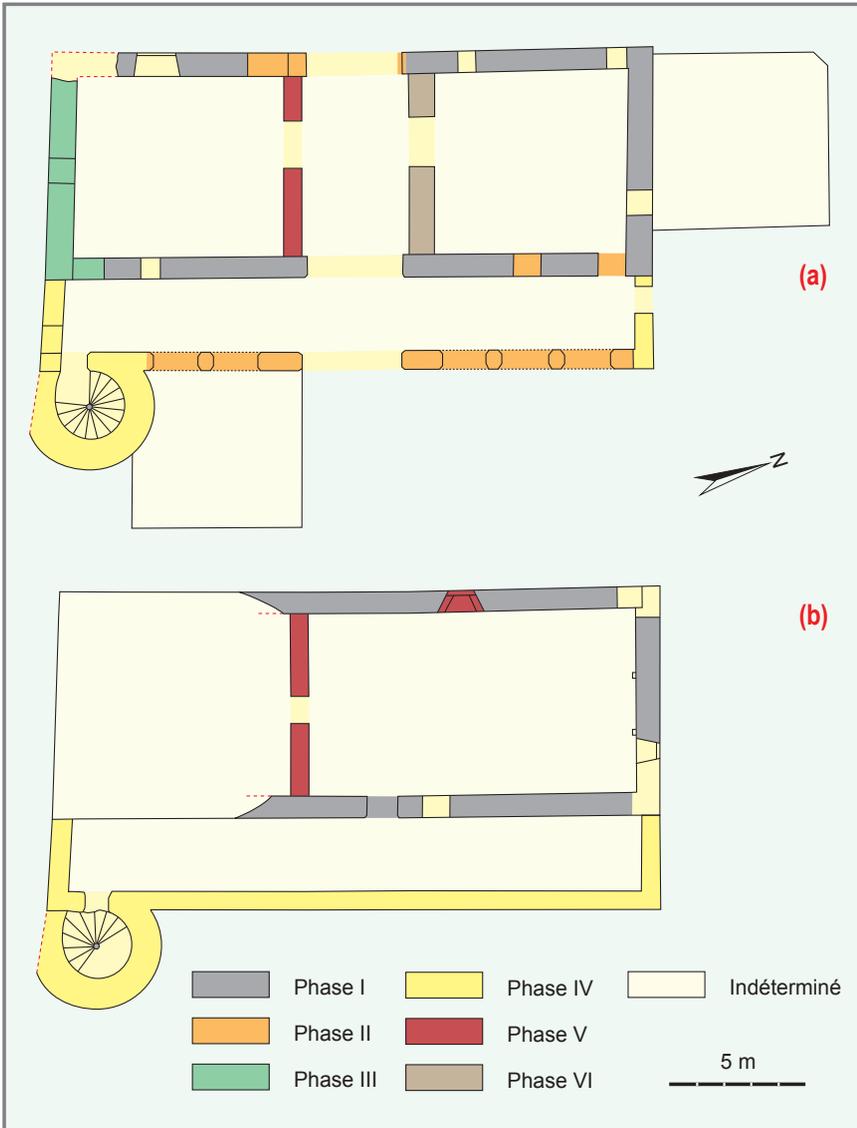


Figure 13a et b – La Limouzière, La Touche, proposition de mise en phases : (a) rez-de-chaussée ; (b) premier étage (dessin de Gwyn Meirion-Jones et Don Shewan d'après le relevé de Marie-Ève Scheffer et Frédéric Pasquier, 1997)

Les indications apportées par les recherches récentes pourraient justifier un réexamen de ces phases.

et de montants moulurés signale une porte piétonne, aujourd'hui condamnée. On remarque aussi une ancienne fenêtre, transformée en porte, et d'autres modifications apportées à la structure originelle. Comme nous l'avons souligné, ce site n'est pas à vocation défensive et n'a jamais été fortifié. Les bâtiments sont plutôt ceux d'un manoir de taille moyenne, construit de manière à fournir à ses habitants une sécurité adéquate mais aussi un certain confort, comme on le voit aux ouvertures de la façade extérieure. La porte cochère permettait aux véhicules d'accéder à la cour intérieure, la porte piétonne restant ouverte lorsque la grande porte était close. On ignore à quoi servaient les deux pièces du rez-de-chaussée.

Au rez-de-chaussée de la structure originelle, soit derrière la galerie plus récente, la façade est-sud-est est marquée par la présence d'une large porte cochère, d'une fenêtre et d'une porte, structures qui semblent d'origine (fig. 5). À l'étage, il n'y a pas de fenêtres, mais on note la présence de deux portes, de taille semblable, donnant accès aux deux pièces situées à ce niveau. Il est probable que l'on accédait à ces portes par un escalier extérieur, vraisemblablement en bois (fig. 6). On remarque, dans la maçonnerie, la présence de nombreux trous, dans lesquels devaient être placées des pièces de bois formant saillie. Sur cette façade, devait très probablement exister un auvent, protégeant l'escalier extérieur (fig. 5, 6).

Il n'existe pas, dans la région, d'équivalent à la galerie de La Touche (fig. 6, 7, 8, 9). Si l'on en juge aux éléments conservés, la structure la plus voisine, par analogie, se trouve curieusement au Portugal (*infra*)¹³⁰. Les arcades correspondent à la porte cochère et l'on ne peut que spéculer sur l'organisation de l'étage.

Sur le pignon sud-sud-ouest, une fenêtre s'ouvre, au rez-de-chaussée, sur ce qui est probablement une structure originelle. De la galerie, qui fut ajoutée par la suite, sont conservées deux portes, au rez-de-chaussée et à l'étage, et une fenêtre haute. La présence de ces deux portes donne à penser qu'il existait autrefois une construction de ce côté du bâtiment, construction qui n'a toutefois pas été conservée (fig. 6a). S'ouvrant à l'étage du pignon est-nord-est, une fenêtre appartient probablement à la construction originelle, la galerie étant pourvue d'une entrée au rez-de-chaussée (fig. 6b).

Les plans sont relativement simples. Au rez-de-chaussée, se trouvent deux pièces dont aucune n'est chauffée, ces deux pièces étant séparées par le passage constitué par la porte cochère permettant aux véhicules d'accéder à la cour (fig. 8a et 8b). Du côté extérieur, s'ouvre une porte piétonne donnant accès à la pièce sud. Il semble que cette dernière ait été, à l'origine, ouverte sur la porte cochère, le mur qui l'en sépare aujourd'hui étant un ajout, masquant en partie l'ouverture de la porte. Du côté nord, la pièce semble avoir été fermée par un mur, dans lequel s'ouvrirait une porte, mais ne paraît pas avoir été chauffée. Il est difficile de définir la fonction exacte de ces deux espaces. Celui situé au sud ne peut guère avoir servi que de resserre, étant peut-être

130. Nous devons cette observation à Jean-Jacques Rioult.

utilisé comme remise à charette. La pièce nord est pourvue d'un accès direct à la cour, mais on ne sait exactement à quoi elle pouvait servir.

À l'étage se voient les vestiges de deux pièces, distinctes, mais dépourvues d'une cloison de séparation, tant à l'origine que lors des phases postérieures. On y accédait par deux portes (fig. 8b), que l'on pouvait atteindre, du côté cour, par un escalier, vraisemblablement en bois. Seule la pièce située au nord montre encore les vestiges d'une cheminée, mais on peut raisonnablement penser que la pièce sud était, elle aussi, semblablement équipée. On a ici deux espaces, chacun étant pourvu d'un accès propre, mais sans séparation, une utilisation modulaire étant possible. En utilisant une cloison temporaire ou mobile, on pouvait, en effet, en faire deux chambres, ou une salle privée doublée d'une chambre. Ces deux espaces sont de taille différente, différence que l'on constate aussi au détail des fenêtres, celle de la plus grande des chambres étant nettement plus élaborée, soulignant ainsi la hiérarchie entre ces deux pièces. Ce bâtiment ne comportant aucun élément de confort – il n'y a ni cuisine, ni latrines, ni aucun indice d'une quelconque recherche de confort, sinon la présence de cheminées –, on peut en conclure que ces deux pièces étaient des salles d'apparat, servant uniquement au paraître ou à la réception de personnages de rang élevé, ou peut-être simplement à des besoins administratifs. Cela signifie que la résidence de la famille se trouvait dans une autre partie de la cour.

Interprétation

Le porche de La Touche est relativement simple, consistant en deux chambres d'étage, toutes deux chauffées, mais dépourvues des éléments de confort que l'on s'attendrait à trouver dans une structure de cette importance (fig. 6, 7, 8). Contrairement à ce que l'on voit à Kerandraou en Troguéry (Côtes-d'Armor), par exemple¹³¹, il n'existe ici ni latrines, ni cuisine en rez-de-chaussée, ni aucun de ces autres éléments que l'on pourrait associer à une existence confortable et indépendante. On accédait aux chambres (ou à l'ensemble salle et chambre) par un escalier extérieur en bois, dont l'emplacement est aujourd'hui en partie masqué par la galerie postérieure, le tout étant relativement simple. On ne peut guère penser qu'il y avait là une résidence séparée. Il s'agit plutôt d'un bloc de chambres, ou de deux chambres servant de salles d'apparat, destinées à recevoir des hôtes d'un certain statut social lors d'occasions formelles, sans que l'on cherche à offrir à ces hôtes une hospitalité au long terme. Elles répondaient donc aux obligations de base associées aux responsabilités seigneuriales.

De ceci, on peut conclure que la résidence principale se trouvait en un autre endroit de la cour, presque certainement en contrebas, en face du porche. Les comptes des années 1504-1508 font mention d'une salle ainsi que d'une chambre au-dessus

131. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « Troguéry, Kerandraou. Un grand logis-porche de la fin du XIV^e siècle », art. cit., p. 157-174

d'une cave et d'autres chambres. Le plan cadastral montrant d'importants bâtiments dans cette zone, il est parfaitement raisonnable d'imaginer une salle de plain-pied, doublée d'une chambre, placée, dans ce cas, au-dessus d'une cave. Il y aurait là, en effet, l'organisation classique d'un manoir breton du temps : une simple salle de plain-pied avec, à l'une de ses extrémités la chambre seigneuriale placée au-dessus d'une cave, demi-enterrée ou non. Nous avons analysé ce type de plan en détail dans d'autres publications¹³².

En l'absence de toute donnée dendrochronologique, la datation de la Touche ne peut-être qu'hypothétique. En nous basant sur les seules données stylistiques, nous pensons que le porche originel appartient à la fin du XIV^e siècle – peut-être aux années 1390 ou à la décennie suivante. Ceci s'accorderait bien aux données stylistiques que livrent d'autres sites bretons, en particulier celui de Kerandraou, bien daté des années 1390 par la dendrochronologie, et, par analogie, à ceux de Suscinio, la Grand'Cour en Taden, Maillé (Plounévez, Finistère) et Largoët (Elven, Morbihan). Il paraît donc très probable que la première construction date de la fin du XIV^e siècle.

L'ajout de la tour et de la galerie pose d'autres problèmes (fig. 9, 10). Il n'est pas impossible qu'on les ait édifiées peu de temps après les premiers bâtiments. Les piliers hexagonaux de la galerie sont d'un style propre au XIV^e siècle, mais la tour, de plan circulaire, rappelle plutôt le siècle suivant. Comme nous l'avons précédemment montré, la famille seigneuriale habitant La Touche était, au tournant du XV^e siècle, en train de gravir rapidement l'échelle sociale. La construction d'un logis-porche dont les pièces d'étage serviraient de salles d'apparat est donc tout à fait en cohérence avec les aspirations d'une telle famille de nouveaux riches.

Il n'existe, dans la région, aucun autre exemple connu de galerie extérieure, ce qui ne signifie pas bien sûr qu'elles n'y aient pas existé, mais simplement qu'elles peuvent ne pas avoir survécu au passage des siècles¹³³. Une telle galerie constituait un ajout ambitieux et manifestement coûteux au porche originel, et il est difficile d'imaginer ce qu'une telle galerie pouvait ajouter à la structure première, à laquelle elle n'apportait que très peu d'éléments de confort supplémentaire. Il faut donc très

132. Voir JONES, Michael, MEIRION-JONES, Gwyn, GUIBAL, Frédéric, PILCHER, Jon, « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany. A provisional assessment », art. cit. ; MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, PILCHER, Jon, « Seigneurial domestic buildings in Brittany c.1000 – 1700' », dans MEIRION-JONES, Gwyn I. et JONES, M. C. E. (dir.), *Society of Antiquaries of London, Occasional Papers*, n^o. 15, *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, London : Society of Antiquaries (1993), p. 158-191 ; MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, GUIBAL, Frédéric, « La résidence noble en Bretagne, XI^e-XVI^e siècles : salles, chambres et tours », dans Gwyn MEIRION-JONES (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt...*, op. cit., p. 133-178.

133. Nous pensons que « la galerie du logis de monsr du Grant Boys », où un paiement fut effectué en mars 1506, était une galerie interne (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 747, fol. 55 v^o).

certainement y voir la mise en exergue d'une ambition sociale et d'une richesse nouvellement acquise. Étant donné la rapidité de l'ascension sociale de la famille et ses achats répétés de terres dans la région, comme nous l'avons souligné dans ce qui précède, il est fort possible qu'un riche mariage ait fourni à la fois la motivation et l'argent nécessaires à cette opération. Le mariage de Robin III de La Touche à Anne de Goulaine, en 1430, fut peut-être l'occasion de ce débours, la date de ce mariage s'accordant bien aux données stylistiques de la galerie¹³⁴. Mais il est également possible que cet ajout soit bien plus tardif et traduise seulement le très important enrichissement de Renaud de La Touche à la suite de son mariage à la marquise de Goulaine (1522) et, peu de temps après, du legs que lui fit son oncle Pierre de Penhoët (1529), dont il hérita de riches seigneuries situées dans le Trégor, y compris Kerandraou en Troguéry. Des incertitudes demeurent donc sur l'histoire architecturale du site.

On ignore dans quelle région et dans quelles conditions les seigneurs de La Touche puisèrent l'inspiration qui les détermina à faire bâtir cette galerie. Galeries et arcades sont attestées dans toute l'Europe de l'Ouest depuis le XII^e siècle au moins, et beaucoup d'exemples urbains sont encore conservés aujourd'hui. Elles se rencontrent fréquemment dans les villes de marché et les bastides de cette époque, les Petits Palets de Dol-de-Bretagne en étant un bon exemple. Les arcades avaient une fonction pratique, servant à la fois de lieu de circulation et d'abri protégeant les passants du mauvais temps et faisant ainsi le bonheur des boutiquiers et des marchands. Elles permettaient aussi de faire déborder les étages supérieurs, soutenus par les arcades, accroissant de la sorte la valeur du bâtiment sans pour autant empiéter, au rez-de-chaussée, sur l'espace viaire. Aucun avantage de cette sorte n'existe dans le cas des galeries du type de celle de La Touche. Outre le prestige qu'apportait la présence d'une telle structure, le seul intérêt qu'elle présentait était d'abriter ceux qui passaient du rez-de-chaussée à l'étage, tout en offrant une certaine protection contre la pluie et le vent en hiver et le soleil et la chaleur en été¹³⁵. Il existe, par ailleurs, divers exemples très dispersés de telles galeries, dont la fonction n'est ni publique, ni commerciale. C'est ainsi le cas des galeries incluses dans certains grands monuments, comme au Crac des Chevaliers (XIII^e siècle), à Wartburg (XII^e siècle) ou bien en façade arrière de corps de logis, sur cour, comme à Figeac (milieu du XIII^e siècle). On connaît des galeries ouvertes au revers de porteries, dans des palais ou hôtels urbains, mais bien loin de la Bretagne et sans qu'il y ait toujours un corps de logis en plus. La galerie ajoure parfois directement le corps d'entrée comme au

134. Nous remercions Jean-Jacques Rioult pour les discussions concernant cette galerie et sa datation probable.

135. Des observations utiles ont été faites par plusieurs collègues, en particulier par Pierre Garrigou Grandchamp, Jean Mesqui, Jean-Jacques Rioult, Christine Toulhier, Emmanuel Litoux et Jean-Yves Hunot. Nous les en remercions.

palais Jacques Cœur à Bourges (milieu du xv^e siècle) ou l'hôtel Legendre, dit de La Tremoille à Paris (vers 1500). Le palais des rois de Majorque, à Perpignan, montre une galerie-portique, surmontée d'une loggia – au revers de la porterie d'entrée (milieu du xiv^e siècle)¹³⁶. Un magnifique exemple de cour intérieure entourée de galeries se voit au palais des ducs de Bragança à Guimarães, Portugal, construit au début du xv^e siècle, ressemblant en partie à la galerie de La Touche¹³⁷, et constituant un modèle possible pour la structure qui nous occupe, bien que toute idée d'une similitude doive être considérée avec prudence en l'absence de tout contact connu entre le Portugal et La Touche.

Des autres constructions qui sont visibles sur le plan cadastral (fig. 2, 3) il n'y a qu'un bâtiment qui subsiste et qui n'a pas fait partie de notre prospection sur le terrain (fig. 11). C'est possible que ces murs cachent des vestiges d'un bâtiment précédent, même de l'époque médiévale.

Conclusions

Ce monument, qui n'a pas d'équivalent dans le Comté nantais ni ailleurs en Bretagne est remarquable par sa qualité et son ampleur. La cour incluait un ensemble résidentiel, placé en face de la porte d'entrée, comprenant une salle et une chambre adjacente, placée au-dessus d'une cave. L'existence de plusieurs autres chambres paraît vraisemblable, le plan cadastral indiquant la présence de bâtiments considérables sur la pente. Il semble que la cour ait abrité une chapelle et un puits. Un pigeonnier se dressait non loin de là et le domaine possédait au moins deux moulins, un moulin à eau sur la rivière et un moulin à vent sur la hauteur. L'existence probable d'une salle à nef, que nous pensons avoir établie, est un élément fondamental à la compréhension de ce que pouvait être un ensemble seigneurial breton avant le xv^e siècle.

En d'autres termes, La Touche présente tous les éléments d'un complexe manorial économiquement viable, son entrée étant matérialisée par un porche. Ce dernier ne saurait aucunement être considéré comme un complexe résidentiel. Il ne comprend que deux pièces d'étage, que l'on doit considérer comme des salles d'apparat, destinées aux réceptions formelles, plutôt que comme des pièces à vivre, ces dernières se situant dans une autre partie de l'ensemble bâti. Pour la période concernée, une salle de plain-pied, accompagnée d'un bloc de chambres, le tout situé dans la cour, en face de l'entrée, était chose normale.

En nous basant sur les données stylistiques, nous pensons que le porche originel fut édifié probablement dans les années 1390. L'ajout de la galerie témoigne très probablement de l'arrivée de ressources financières considérables, probablement à

136. Nous devons ces exemples à Pierre Garrigou Grandchamp.

137. Jean-Jacques Rioult a aimablement attiré notre attention sur ce bâtiment.

la suite d'un riche mariage, qui pourrait être celui daté de 1430, ou bien encore du vaste enrichissement de Renaud de La Touche vers 1529. Ces faits peuvent avoir été à l'origine de l'édification du bâtiment, qui, malgré la qualité de sa construction, n'est que l'expression plutôt vulgaire des ambitions d'une famille de la petite noblesse, alors en pleine ascension sociale. Nous sommes fermement convaincus que ce porche date vers 1390 ou 1400 au plus tard, mais, en l'absence de données dendrochronologiques, une telle datation ne saurait être totalement assurée. Nous avons essayé faire une restitution et une proposition de mise en phases essayé (fig. 12, 13).

Les comptes détaillés laissés par le receveur au début du *xvi^e* siècle éclairent la vie quotidienne de ce manoir. La qualité et la variété des denrées qui y étaient consommées sont remarquables et nous offrent un aperçu quasiment unique de ce que pouvait être l'existence d'une famille de la moyenne noblesse au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne. La Touche déclina par la suite et ses bâtiments se dégradèrent, le domaine étant vendu après la Révolution. Il hébergea ensuite une exploitation agricole, les anciens édifices manoriaux étant laissés à l'abandon ou adaptés à de nouveaux usages.

Gwyn MEIRION-JONES

professeur émérite, London Metropolitan University

Michael JONES

professeur émérite, University of Nottingham

Marie-Ève SCHEFFER

responsable, Forteresse royale de Chinon

REMERCIEMENTS

Nous remercions Bruno Isbled, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, de son invitation à présenter La Touche Limouzinière au congrès de 2018, tenu à Pornic, M. le maire de la commune de La Limouzinière pour son accueil et l'autorisation de visiter et d'étudier le monument, ainsi que M^{me} Nathalie Faucond, maire-adjoint, pour son soutien et l'intérêt manifesté pour notre entreprise. Plusieurs collègues, en particulier Pierre Garrigou Grandchamp, Jean-Yves Hunot, Emmanuel Litoux, Jean Mesqui, Jean-Claude Meuret, Jean-Jacques Rioult et Christine Toulhier, ont partagé avec nous leurs idées sur ce monument, ce dont nous leur sommes profondément reconnaissants. Michel Nassiet et Brice Rabot nous ont très aimablement transmis les renseignements contenus dans les archives de la Touche-Limouzinière, aujourd'hui conservées aux Archives départementales de Loire-Atlantique. Philippe Charon nous a aimablement fourni les extraits appropriés des matrices cadastrales contenant le nom des parcelles voisines du site. Patrick Galliou, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, a traduit notre texte de l'anglais avec son talent habituel.

Histoire de Pornic et du pays de Retz

Martial MONTEIL – Entre Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée :

le réseau de villes du nord de la cité des Pictons (IV^e-VII^e siècle apr. J.-C.)

Jocelyn MARTINEAU – Le château, le *castrum* et la ria de Pornic, XIII^e-XV^e siècle (approche archéologique)

Brice RABOT – Les campagnes de l'arrière-pays pornicais aux XIV^e et XV^e siècles

Jean-Luc SARRAZIN, Le paysage portuaire de la Baie à la fin du Moyen Âge

Bernard MICHON, Le projet de canal de Nantes à Pornic du marquis de Brie-Serrant (fin du XVIII^e siècle)

Agathe Aoustin – Métamorphose d'un site isolé en lieu de villégiature : l'exemple du port de Pornic (1820-1959)

Hubert HERVOUËT – Charles Le Roux et Louis Cabat, deux peintres à Pornic, été 1850

Patrimoine de Pornic et du pays de Retz

Jean-François CARAËS – Pornic : images de la ville ancienne

Dominique PIERRELLÉE – Pornic : images d'une ville moderne (de 1800 à nos jours)

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES, Marie-Ève SCHEFFER – La Touche en La Limouzinière, Loire-Atlantique : un logis-porche

Daniel PRIGENT, François HEBER-SUFFRIN, Christian SAPIN – L'abbatiale de Saint-Philbert-de-Grandlieu

Fabien BRIAND, Bernard de GRANDMAISON, Gérard SETZER – Le château de Machecoul :

un bilan des recherches historiques et archéologiques récentes

Christian DAVY et Patrice PIPAUD – Retables et retableurs aux Moutiers-en-Retz

Patrice PIPAUD – La lanterne des morts des Moutiers-en-Retz

Véronique MATHOT – La villa Chupin à Saint-Brevin-l'Océan

Les transformations paysagères du littoral

Louis CHAURIS – Impacts sur l'environnement littoral des ouvrages défensifs aux approches de l'embouchure de la Loire

Axel LEVILLAYER, Catherine MOREAU – Un exemple d'archéologie en contexte insulaire ou l'archéologue face à la mer :

l'île Dumet (Piriac-sur-Mer, Loire-Atlantique)

Alain GALLICÉ et Gildas BURON – Les zones humides entre Loire et Vilaine (1770-début du XXI^e siècle) :

disparition, évolution, maintien et patrimonialisation

Laurent DELPIRE – La presqu'île guérandaise, source d'inspiration des peintres aux XIX^e et XX^e siècles

Patrick LE LOUARN – La construction juridique des paysages littoraux depuis 1906

Daniel LE COUÉDIC – Le village Renouveau de Beg Meil : une pastorale hédoniste

Varia

Jean-Yves PLOURIN – Nantes en Bretagne ? Contribution de la toponymie et de la dialectologie

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le congrès de Pornic

Discours d'ouverture de Bruno Isbled et de Solen Peron

Jacques Charpy (1926-2018) *In Memoriam*

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2018

